

Collection « Etudes et documents »  
No 286

Mise en page Rémy Rochat

**LES PITÔME, UNE FAMILLE DE MARCHANDS  
DES CHARBONNIERES**

L'essentiel des renseignements fournis par le fonds Gaston Guignard,  
ACL, KAA

Editions Le Pèlerin  
2020

## Table des matières

Introduction	3
L'ancêtre, Pierre-Abraham Rochat de la Cornaz	5
Son fils, David Louis Rochat, municipal	19
Les descendants de David Louis Rochat, avec :	
Isaac Frédéric	41
Henri-Louis dit Tri	46
David-François dit Pitôme	49
Constant Bélaz, époux de Annette Rosalie née Rochat	53
Une visite à la maison Pitôme en 2007	63
Généalogie de la famille de David-Louis Rochat municipal	69
Eux instantanés du cœur du village des Charbonnières pris vers 1935	70
Documents divers, avec :	
Pour des peaux de caillets, 1830	73
Partage du 26 août 1858 entre les frères fils de David Louis Rochat	74
Donation entre vifs d'immeubles faite par David-François Rochat, du 1 <sup>er</sup> 9bre 1885	81
Livret de famille pour Marc-Henri Guignard né le 15 juin 1895 et Edith Bélaz, née le 8 mai 1899	93
Plan de situation de la maison, du 30 juin 1898	94
Plan de situation de la maison, du 9 septembre 1898	95
Extrait de cadastre pour Rochat Paul-Frédéric fils de David-François	96
Pacte successoral du 13 janvier 1922 : concerne Constant Bélaz et son épouse Annette-Rosalie née Rochat	97
Extrait cadastral pour Annette-Rosalie Bélaz	101
Partage du 5 octobre 1928 entre Robert-Louis Rochat fils de Louis-Henri et Edith-Zélie-Louise Guignard	102
Plan de la maison, vers 1930, Jacques Fantoli	105
Partage du 31 octobre 1931 entre les quatre filles d'Henri-Louis-Samuel Rochat	110
Une lettre de Henri Addor adressée à Victor Guignard des Charbonnières, du 25 janvier 1934	115
Généalogie Guignard, de 2004 – faite par Gaston Guignard -	116
Généalogie Rochat, de 2004 – faite par Gaston Guignard -	117
La Vallée de Joux face à son avenir, article Construire du 23.9.1977 – avec la photo de la maison Pitôme -	118

## Introduction

Voici enfin, après bien des tournées en rond autour de Louis David Rochat et consorts, notre texte définitif sur lui, ses activités, son ascendance et sa descendance.

Les activités commerciales de David Louis Rochat dans le cadre du village des Charbonnières, et même celui de la Vallée toute entière, sont importantes. Il est lui-même de cette race de commerçants qui ne rechignent à rien, que les distances ne rebutent pas, et qui s'entendent à peu près à tout en fait de trafic de marchandises.

Commerçant, son père Pierre Abram Rochat de la Cornaz, au-dessus des Charbonnières, l'était aussi. C'est donc là, dans ces maisons foraines, en apparence isolées, que naît sa vocation. Il commercera toute sa vie.

C'est une figure solide, que celle de David Louis Rochat. Né en 1779, décédé en 1867, il ne laisse aucune photo de lui. Avec une existence placée sur deux siècles, il en a connu, des choses ! Il avait donc 19 ans quand survint la révolution vaudoise. Il n'est pas certain qu'il ait fait du service sous les ordres de LL.EE. Ce fut plus probablement un enfant de la République helvétique une et indivisible.

Il vit donc la naissance du canton de Vaud et les tribulations diverses que celui-ci put connaître en ses premières décennies jusqu'à trouver enfin une constitution solide de laquelle désormais un jour on n'allait plus guère dévier.

Quelle riche vie que celle de David Louis Rochat. Qui eut le temps d'acheter et d'aménager trois bâtisses, la dernière, la fameuse no 90, anciennement de l'un des plus grands marchands de fromages de la région, si ce n'est pas même le plus grand, Jaques David Rochat, personnage lui aussi mythique et qui aura droit à sa renaissance par le biais d'une prochaine brochure.

David Louis Rochat laisse une descendance nombreuse avec des éléments aujourd'hui éparpillés dans tout le pays, et même hors des frontières on le suppose. Certains, de l'engagement de leur ancêtre David François Rochat dans la congrégation darbyste, allaient demeurer fidèles aux préceptes du maître qu'aujourd'hui encore ils n'ont pas abandonné.

David François Rochat, né en 1812, décédé en 1890, aura donc parcouru pratiquement tout le siècle.

L'histoire de la famille Pitôme a déjà donné lieu à deux publications spécifiques:

1o Texte de Mr. Jean Rochat de St Prex, pour l'heure perdu au cœur de nos archives !

2o Notre famille Rochat, Ascendants d'Emile Rochat-Collomb, mise en page et publication Jean-Paul Perrenoud, 2008.

On trouvera d'autre part de nombreux renseignements sur la famille Pitôme dans l'ouvrage : Courte étude généalogique sur les ascendances de André Samuel Rochat mon parrain, par Loïc Rochat, 2005.

Reste que pour nous la partie la plus intéressante de la documentation est constituée par les pièces qui permettent de mieux comprendre comment le vacherin prospéra aux Charbonnières. Tout n'est pas dit dans ces quelques documents. On y lit cependant un passé en pointillé qui permettra un jour, à l'aide d'autres documents de ce type, de tracer une histoire vraisemblable de ce fromage en terre combière. Il est évident que le fonds David Louis Rochat, à l'origine, devait être assez prodigieux, avec des registres de comptes, des factures, des pièces diverses, le tout remplissant très certainement une grosse malle. Il reste de ces archives familiales qui auraient été d'un intérêt extraordinaire, que le peu que nous vous proposons. Il faudra une nouvelle fois s'en contenter.

Une visite de la maison no 90, d'il y a trois ans, nous a permis de prendre quelques photos dont les meilleures figureront dans le corps de cette brochure. C'est impressionnant de pénétrer ainsi dans un tel bâtiment, avec une ambiance pour dire inchangée, surtout dans les chambres de l'étage supérieur où les boiseries d'époque créent un sentiment d'intimité vous permettant allègrement de remonter les décennies pour retrouver tout ce petit monde qui connut là des heures riches et glorieuses, ou au contraire tristes et douloureuses. On avait le village à ses pieds, et ce que l'on voyait, c'était surtout le vieux moulin, le Cygne, la boulangerie, la fromagère, le vieux cabaret, là-haut plus tard l'école, mais surtout, à partir de 1833-1834, quelque 70 ans après la construction de la maison, l'église. C'était là un paysage aimé, dont on ne pouvait pas se lasser, et surtout au couchant, quand le soleil descendait derrière les bois des Ecrottaz et vous noyait le vallon de couleurs parfois surnaturelles. On aurait pu croire alors vivre toujours.

Ce qui ne fut pas le cas. Cette histoire vous le dira !

Les Charbonnières, en décembre 2010 :



## **Les Pitôme, une famille de marchands des Charbonnières**

Cette famille est originaire de la Cornaz, petit hameau situé au-dessus des Charbonnières. L'un de ses membres, David Louis Rochat, rachète une maison au village le 14 avril 1809. L'acte d'achat est libellé en ces termes :

*Rochat . Rochat, acquis. Du 14 avril 1809.*

*Personnellement s'est constitué le citoyen Jean Isaac feu Jean Isaac Rochat des Charbonnières, qui a vendu à perpétuité au citoyen David Louis fils du citoyen Pierre Abram Rochat marchand de la Cornaz, présent et acceptant, les immeubles suivants situés tant aux dites Charbonnières que rière son territoire :*

*1o Une maison consistant en logement, grange et écurie, et environ dix toises de terre en clos la joignant du côté d'occident, limitant le grand chemin d'orient, la maison et terre des hoirs d'Henry Frédérich Rochat d'occident et bise, la maison & clos aux hoirs de Jean Pierre Rochat de vent.*

*2o Environ quinze toises de terre en jardin devant la dite maison, limitant le clos de Frédérich Golay d'orient, le chemin public d'occident, la terre des dits hoirs de Jean Pierre Rochat de vent et celle des dits hoirs d'Henry Frédérich Rochat de bise.*

*3o Enfin environ vingt-cinq toises de terre en jardin, lieu dit à la Sagne, limitant la terre d'Abram David Rochat Municipal d'orient et bise, celle de Moyse Rochat cordonnier de vent, et celles des frères Rochat du Haut des Prés d'occident, avec fonds, droits, dépendances, appartenances et propriétés quelconques.*

*Et cette vente a été faite pour le prix de cinq cent soixante francs pour toutes choses. Payé et satisfait au contentement du dit Jean Isaac Rochat vendeur, par des arrangements particuliers, au moyen de quoi les dévétitures et invétitures se sont ensuivies avec promesse de due garantie à la part du dit vendeur, à l'obligation de ses biens, les droits cantonaux seront payables par le dit David Louis Rochat acquiescent à qui de droit. Ainsi fait et passé aux Charbonnières en présence des citoyens Louis Rochat du Haut des Prés et Samuel Rochat maçon des Crettets, témoins requis, le dit jour 14<sup>e</sup> avril 1809.*

*FBonard (avec paraphe)*

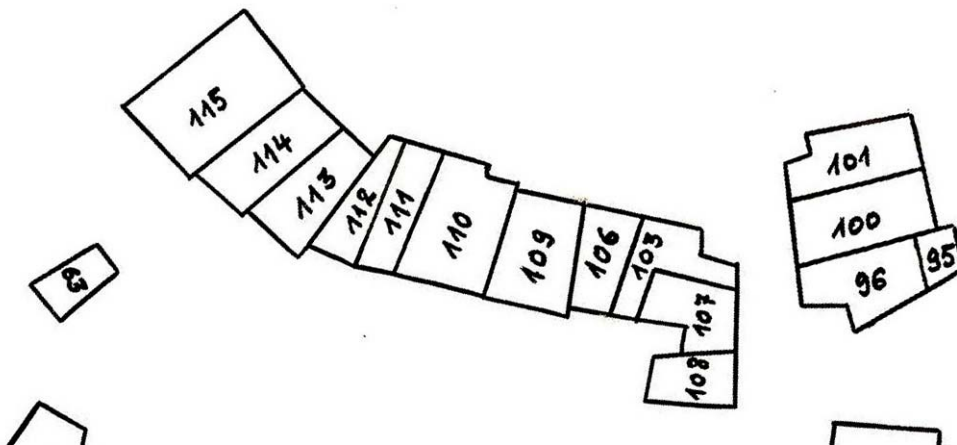
Une série de reçus concerne cette vente :

*Moi Jean Rodolphe de Billiard, j'ai reçu de David Louis Rochat de la Cornaz la somme de quatre cents florins de quatre batz pièce à compte de la maison qu'il a achetée de moi. C'est ce que j'ai signé. Jean Isaac Rochat*

*Reçu pour le même fait de David Louis Rochat la somme de dix louis d'or de quarante florins pièce, c'est ce que j'ai reçu aux Charbonnières argent comptant, le 8 octobre 1809.*  
Jean Isaac Rochat

D'autres reçus sont propres à cette vente. Samuel Rochat maréchal est frère du vendeur Jean Isaac Rochat.

Cette maison est le numéro 114 du cadastre de 1814 :



Resserrée entre deux autres bâtisses, elle jouissait d'une situation quelque part inconfortable quoique privilégiée par une belle luminosité du côté oriental. En 1837, alors même qu'elle avait changé de propriétaire, mais très certainement pas d'état, on la décrivait comme suit :

*No 269/197 Rochat David Moïse et Moïse Samuel, aux Charbonnières, une maison d'habitation, grange et écurie. Identique au tableau et au plan. Prix de revient 2500.- Conservation 6, âge plus de 80 ans. Valeur locative présumée : frs. 30. Prix de vente présumé : 1600 frs. Juste valeur : 1800 frs. Ce bâtiment comprend un rez-de-chaussée et un étage sur le derrière où il y a deux chambres. Bonne charpente reconstruite en 1836. Bon sol.*



La maison, anciennement de David Louis Rochat, no 114, est la deuxième bâtisse depuis la gauche. Elle propose une surface de toit assez considérable, encore qu'il faille comprendre que ce grand toit couvre deux bâtiments, avec chacun naturellement sa cheminée. Ici le numéro 115, qui est la première maison de la lignée, vient d'être entièrement refaite. Elle n'a plus le style d'antan, bien celui qu'on lui connaît encore aujourd'hui et quoiqu'elle fut elle aussi ravagée par l'incendie de 1900, mais reconstruite sur les mêmes murs.



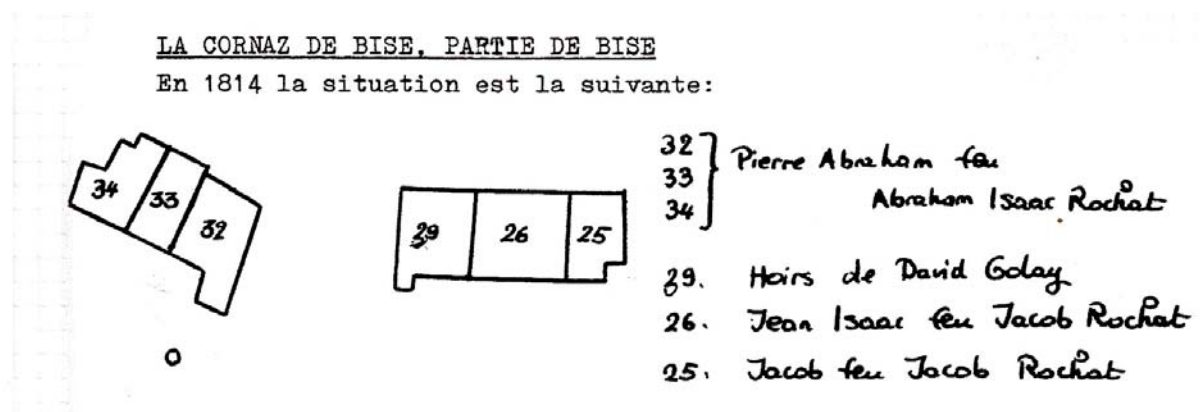
Autre vue plus ancienne, de 1880 environ, du quartier du haut du village. La première maison est le numéro 115, bâtisse non transformée ici, d'un seul étage et d'un aspect antique. Il s'agit très certainement là d'une des plus anciennes maisons du village des Charbonnières, dont les bases durent être construites au début du XVI<sup>e</sup> siècle, voire même à la fin du XV<sup>e</sup>. Suit immédiatement après la maison no 114 que racheta donc en 1809 David Louis Rochat.

Mais laissons pour l'heure David Louis Rochat au niveau du village des Charbonnières où il vient de s'implanter, pour prendre connaissance avec son père Pierre Abram Rochat resté à la Cornaz.

Pour retrouver son ascendance, on sera obligé de marcher à reculons et de glaner des éléments au fil de la consultation de nos listes et documents divers.

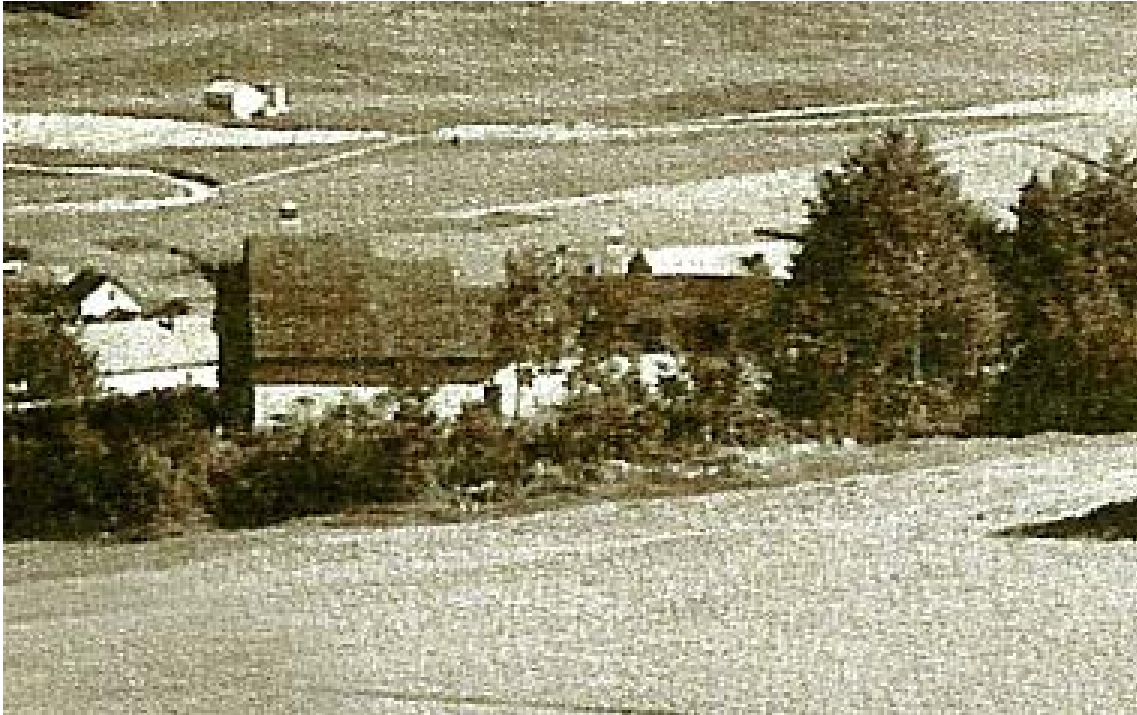
Pierre Abram Rochat marchand, est très certainement d'une bonne situation. On le découvre dans les propriétaires fonciers de 1802, avec un domaine d'une surface de 7850 toises, ce qui le range incontestablement parmi les gros paysans et agriculteurs de la région. Car si la toise carrée est d'environ 9 m<sup>2</sup>, cela lui fait tout de même un domaine de 7 hectares, soit plus de 15 poses vaudoises. On le voit aussi, le jour même où son fils David Louis rachetait une maison au village, actes instrumentés par le même notaire Bonard, racheter deux parcelles de terrain. L'une, acquise de David Rochat charron des Charbonnières pour 40.- l'autre de Pierre Samuel et David Rochat frères maçons des Crettets, pour 56.- Les deux à la Sagne et se touchant. Il est évident que ces parcelles ne sont pas grandes et ne peuvent en aucun cas aider à déterminer la situation de fortune de l'acheteur. Mais il y a quand même que quand l'on achète à la place de vendre, c'est que la situation financière le permet.

Pierre Abram Rochat, à la Cornaz, en 1814, habite les nos 32, 33 et 34.



On pourra découvrir dans l'enquête sur les maisons de 1837, en vue de savoir ce que deviendront les trois bâtisses possédées en 1814 par Pierre Abraham Rochat, que le no 32 appartient à Abram Isaac feu Pierre Abram – ce bâtiment comprend un rez-de-chaussée seulement avec un grenier au-dessus ; sa distribution laisse quelque chose à désirer ; il a été reconstruit en 1837 ; il est âgé de 165 ans -. Les numéros 33 et 34 sont propriétés de Jeanne Rochat, née Vallotton, femme de Charles Samuel qui devait être sauf erreur le frère de Abram Isaac. Toujours selon l'enquête sur les maisons de 1837, le no 34 comprend seulement un rez-de-chaussée, il est très bas, distribution déféctueuse, localité isolée, âge plus de 100 ans. Et le no 33, âgé lui aussi de plus de 100 ans, est de même condition que le précédent.

Nous ne possédons en fait de photos de ces bâtiments tels qu'ils pouvaient encore se présenter à l'époque, qu'une vue prise de l'arrière :



La Cornaz de bise vue de l'arrière en 1899. On est en train de construire le chemin de fer.

On comprendra ainsi que Pierre Abram Rochat a vécu dans des bâtisses d'un confort extrêmement réduit. On n'a pas de peine à comprendre qu'un des fils ayant des ambitions plus étendues et désireux de développer le commerce de fromage de manière plus dynamique, soit descendu au village.

Lors du recensement de 1831, on découvrait pour cette tribu de la Cornaz de bise :

Marie Henriette Rochat Cornaz, veuve (de Pierre Abraham Rochat)

Isaac son fils

Charles Samuel idem

Charles Louis idem

Moyse idem

Euphrasie sa femme

Ami Frédéric son fils

Pierre Abram est donc décédé avant 1831. On le rencontre sur différents listages. En 1814, Pierre Abram Rochat est dit marchand, à la Cornaz, il paie 12 florins 7 sols d'impôt. Il fait partie des très bons contribuables. En 1815<sup>1</sup> on le trouve dans la troisième classe d'industrie imposée, avec une taxe de 4 florins.

Il ne figurait curieusement pas sur une liste de 1802, intitulée impôt des patentes. Il a probablement été oublié pour une raison indéterminée, à moins qu'il ait connu en ce temps-là, du fait de la crise « napoléonienne », un arrêt complet de ses activités marchandes pour se consacrer uniquement à l'élevage et à l'agriculture.

---

<sup>1</sup> Pour tous ces listages, voir suppléments no 2 et 3 à l'histoire de la communauté du Lieu, Le Pèlerin, 1995.

Pour en savoir plus sur Pierre Abram Rochat, consultons le recensement de 1792 où nous pouvons lire : Pierre Abram Rochat de la Cornaz et sa mère. La famille comprend alors 5 masculins, chef de famille y compris, et 6 féminins, total de 11 personnes.

En 1787 on découvre, pour la Cornaz, Pierre Abram feu Abram Isaac Rochat. 1 chef de famille, la femme, 3 garçons et une fille. Il y a tout lieu de croire que la tribu est alors en pleine période d'agrandissement et qu'il y aura encore des enfants à naître.

Nous n'en saurons pas plus sur Pierre Abram Rochat, fils de Abram Isaac. Ce dernier est cité dans le recensement de 1770. Abram Isaac Rochat du dit lieu, 8 personnes.

Quel est le père d'Abram-Isaac ? Nous recourons à notre documentation personnelle à défaut de recherches en bonne et due forme dans les registres d'état-civil des ACV.

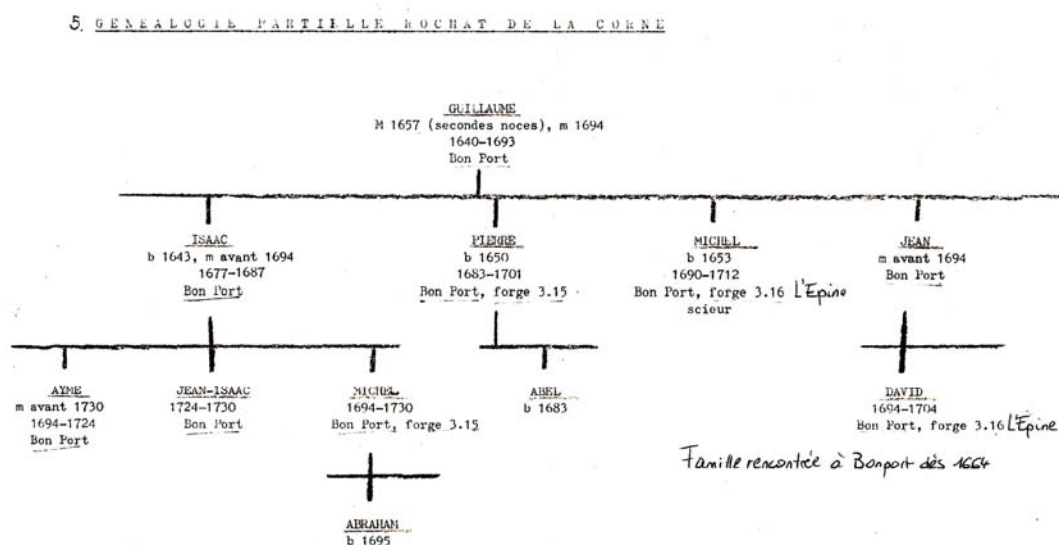
En consultant une liste de quelques citoyens des Charbonnières en 1750, tirée du registre AA1 des archives du dit hameau, nous découvrons Abram Isaac Rochat de la Cornaz. Et nous pouvons savoir grâce à une autre liste de l'époque, qu'Abram Isaac Rochat est dit feu Abel Rochat de la Corne, nom de lieu écrit de telle manière.

Nous voilà donc avec une génération de plus.

Pour remonter plus haut, la liste de 1708 (ACL, A1, du 31 mai) ne nous sera pas utile puisqu'elle ne comprend pas d'Abel Rochat parmi les endettés Villadin. Preuve néanmoins, en apparence tout au moins, que la situation était bonne pour la famille.

Pas d'Abel non plus dans le dimier de 1695.

La situation du dit Abel par contre se découvre sur un arbre généalogique Pellet :



Le prénommé Abel qui figure sur cette liste, baptisé en 1683, prénom assez rare, peut être le nôtre avec une certitude de 90 %. Il est fils de Pierre et petit fils de Guillaume. Son année de naissance, 1683, le place de manière correcte dans la lignée.

Ce Pierre apparaît dans le dimier de 1695 où l'on peut lire, dans un endroit du listage qui correspond aux habitants de la Cornaz, Pierre feu Guillaume Rochat.

Quant à ce Guillaume Rochat, il pourrait bien figurer dans la liste des Rochat des charbonnières participant à la construction d'une salle sur le four datée du 22 II 1674. On y lit simplement parmi des ressortissants des maisons foraines, Guillaume Rochat. Il est vrai que ce Guillaume-là pourrait aussi être de l'Epine.

Pelet ne donne pas d'ascendance pour Guillaume Rochat. Simplement il le marie en 1657, il le donne pour mort en 1694, et il lui attribue un rôle dans la gestion de Bonport de 1640 à 1690.

Gestionnaire à partir de 30 ans, décédé à 84 ans, à partir de ces hypothèses on peut établir qu'il devrait être né vers 1610. Son père ainsi pourrait avoir été le premier constructeur d'une maison à la Cornaz en 1600, selon une reconnaissance de cette date :

*Reconnaissance de Jonas fils de feu Vaulchier Rochat. Es Charbonnières, autrement au Petit Billiard... En l'Espinaz... des biens accreuz, assavoir à la Cornaz, un mas de terre et bois... dans lequel il a édifié une maison...<sup>2</sup>*

Pour éviter les constructions par trop hypothétiques, précisons qu'il se puisse qu'il manque une génération entre Jonas et Guillaume. Nous appellerons ce chaînon supposé manquant X. Ce qui nous permet de remonter plus haut encore :

XRochat, père de Guillaume, serait fils de Jonas.

Jonas est fils de Vaulchier.

Vaulchier figure sur l'arbre Pelet de 1600 que l'on découvre à la page suivante.

Vaulchy ou Vaulchier, décédé avant 1600, est fils de Jehan Rochat, décédé entre 1547 et 1550, qui avait fondé la ferrière des Charbonnières en 1514 et les usines de Bonport en 1524, propriétaire du moulin de la Sagne en 1526 et qui avait épousé Girarde Meylan.

Jehan Rochat est fils de Guillaume Rochat qui avait fondé le village des Charbonnières avec son frère Claude, les deux fils de Vinet Rochat.

Et l'on sait que Vinet Rochat était quant à lui fils et petit-fils de Rochat déjà établis en Franche-Comté<sup>3</sup> où ils devaient demeurer et décéder, tandis que le

---

<sup>2</sup> Egrège Nicolas Monney, Quatrième livre des reconnaissances des communes du Lieu et de l'Abbaye et environs fait de 1600 à 1608, 1<sup>ère</sup> partie, Editions le Pèlerin, 2000, p. 56.

<sup>3</sup> Loïc Rochat dit dans son ouvrage précité : « ... la contrée de Villedieu-les-Rochejean, berceau de la famille depuis l'an 1200 ». En vérité il n'y a aucune preuve allant dans ce sens. Juste sait-on, en tout premier, qu'il y a à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, ou quelque peu avant, un propriétaire Rochat, grand-père de Vinet, qui possède deux pièces







considération et le supposer concernant Pierre-Abraham Rochat, un compte avec Anne Rochat qui aurait été sa servante. On découvre parmi les écritures les plus intéressantes:

*Plus livré un jupon, 7/6/.*

*Plus livré un per<sup>5</sup> de bas, 1/9/.*

*Plus livré deux livres de chevrotin et un ? beurre pour sa tante, 1/3/.*

*Le 15 octobre, livré argent pour la foire, 18/6/.*

*Plus livré une vette<sup>6</sup> de camelote, 6/6/.*

*Du 29 9bre, livré un mouchoir de coton, 3/./.*

*Le jour de la foire de Varlobe<sup>7</sup>, livré 1783, 20/./*

*Plus livré pour un tablier de Berne, 4/9/.*

*Dentelle, 2/6.*

*Deux aunes et demi de dentelle, 7/./.*

*Du 6 juin 1785 livré argent 20 baches pour ... et bourlone pour un per de souliers, 5/./.*

*Du 18 octobre 1785, livré pour la foire de Varlorbe, 20 florins six crutz.*

*Etc...*

Une deuxième pièce concerne cette époque. Elle évoque les activités industrielles possibles de Pierre Abraham Rochat :

*1787. Partie de compte pour le Sr. Vuliarne, marchand lapidaire à St Moncel (Septmoncel). Reçu des éclatantes*

	Fl.	S.	d
<i>Du 21 mars 1787, reçu 110 gr. (grosses) de pierre éclatantes à 11 batz la grosse, ce qui fait</i>	302	6	

<i>Plus reçu 60 gr. Pierre éclatante à 10 batz la gr. Fait</i>	150	0	
--	-----	---	--

<i>Du 29<sup>e</sup> 9bre, reçu 106 gr. De pierre éclatante à 10 batz le gr. fait</i>	265	0	
---	-----	---	--

<i>Du 14<sup>me</sup> avril 1788, reçu 200, deux cents florins par moyen d'un billet qu'il a payé à Lanson pour moi</i>	200		
---	-----	--	--

<i>Plus reçu aux environs de deux cents grosses de pierre éclatante d'avec Louis Cart et moi pour le prix de dix batz la grosse et qui fait</i>	500	6	
---	-----	---	--

	1417	6	
--	------	---	--

<sup>5</sup> Paire, toujours écrit au masculin

<sup>6</sup> Veste ?

<sup>7</sup> Naturellement Vallorbe. Cette foire semblait avoir grande importance pour les gens de ce bout-ci de la Vallée

Plus a diminué 100 gr. De verre rond blanc à 2 batz  
le gr.

50

Ce compte donne à découvrir un marchand lapidaire plus qu'un simple artisan ne vivant que de sa production personnelle. Situation dominante qui permet de réaliser des bénéfices plus intéressants.

Le compte suivant, d'une manière ou d'une autre, concerne-t-il le même personnage qui parfois serait simplement appelé Abraham ou Pierre ?

<i>Doit Mr. Pierre Rochat des Charbonnières, livré suivant la carte du 5<sup>e</sup> août</i>		
1786 pour L.	13	1
15 livré pour haimery <sup>8</sup> à 10 S. (émeri )	7	10
9bre 18 livres haimery à 10 S.	9	
22 livres tripoli à 10 s.	11	
9 livre simant (ciment )) à 7 S.	3	3
12 perdund ?? à 8 S. pour	5	4
1787 mai 23 26 livres verre à 10 batz	26	
A la boutique pour sucre et café	1	10
Livré pour Le Coultre 5 livres savon rance	3	1
Plus 3 livres café grand pois à 9 batz	2	14
5 livres sucre en pain à 7 batz	3	10
10 livres heimery à 10 S.	5	
Juillet 14 10 livres haimery à 10 S.	5	
2 livres siman <sup>9</sup>		12
Août, le 4, suivant la carte, livré pour	8	13
L.	104	18

*Avoir du 18<sup>e</sup> 9bre 1786*

18 gr. ronde blanc à 4 S.	L. 3	12	
Du 26 <sup>e</sup> , 18 gr. dit à S.	L. 3	12	
<i>Reçu par notre compte qui la</i>			
la carte 103 gr. rond à 7 cr.		18	06
173 gr. dit à 6 cr.		25	15
		L. 57	86
<i>J'ai redu sur de la marchandise</i>			
Du 23 Xbre		1	1
Mai 31, 1788, avoir 47 grosses à			
5 cr.		5	26
<i>Redoit sofe ayreur et omission du présen comte</i>	L. 47		86

<sup>8</sup> Emeri, produit abrasif qui figurera dans la pâte nécessaire pour tailler les pierres

<sup>9</sup> Ciment, probablement pour la lapidaire

<i>Avoir chez lui 130 gr. verre à 20 S.</i>				<i>L. 13</i>
<i>Juillet, le 17<sup>e</sup> 1787, avoir 9 livres seré à 3 S.</i>			<i>1</i>	<i>7</i>
<i>9 livres beurre à 15 cruches</i>			<i>3</i>	<i>7 6</i>
<i>1 livre tome</i>				<i>5</i>
<i>Avoir du ci-devant pour tome et serait pour sa ...</i>			<i>1</i>	<i>1</i>
			<i>L. 19</i>	<i>0 6</i>
<i>Doit ci-contre</i>	<i>L. 47 8 6</i>			
<i>A déduire ci-bas</i>	<i>19 0 6</i>			
<i>Redoit</i>	<i>L. 28 8 0</i>	<i>pour solde</i>	<i>28</i>	<i>8</i>
	<i>Balance d'autre part</i>		<i>L. 47</i>	<i>8 6</i>
<i>Doit à nouveau</i>	<i>L. 28 8 S.</i>	<i>pour solde</i>		

*J.S. Rochat*

Noté sur une feuille annexe : *Comte de Mr. Abrand Rochat, de 1786 – 1787 – 1788 – 1789.*

Deux Rochat commercent ensemble. Ils trafiquent pierres et fromages. Si les personnages ne peuvent être fixés de manière absolue, bien qu'il nous apparaisse que Pierre Abraham y est impliqué, cela vous restitue une ambiance. Et celle-ci est de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle où déjà le village des Charbonnières, avec ses environs, connaît une activité fromagère conséquente, et où l'art du lapidaire est connu depuis plusieurs générations.

Mais à la Cornaz, on a plus d'une corde à son arc, et l'on travaille aussi dans le bois, faisant scier l'essentiel de ses plots à Bonport. Plusieurs comptes avec la scierie de ces lieux, possédée alors par la commune de l'Abbaye mais amodiée à divers, Rochat ou Mouquin, en attestent.

En mars 1791, le père de Pierre Abraham, Abraham Isaac Rochat, est décédé. En témoigne le papier suivant :

*Je soussigné ai confesse d'avoir reçu de mon fils Pierre Abram Rochat tous mes intérêts et revenus quelconques jusques jourd'hui pour toutes les années passées depuis le décès de feu mon mari. Pour foi de quoi je lui en fais une ample quittance et ai signé ce dit jour 29<sup>e</sup> mars 1791.*

*Ma..R.*

A l'époque, Pierre Abraham Rochat trafique aussi des planches.

*Mr. Rochat doit rendre à David Cou de Daillens 7 douzaines de planches à l'Isle. Les planches doivent avoir dix pieds de long et un pied serpliage l'une dans l'autre. C'est pour le retour d'un cheval qu'il a reçu à son contentement dont le dit Rochat doit les rendre dans un mois à Cossonay. Ce 6<sup>e</sup> mai 1791.*

*Pierre Abram Rochat*

*Je soussigné et remet le dit billet à Louis Ansermier de Penthaz pour en retirer les sept douzaines de planches à l'Isle.*

Cette même année 1791, le 27 juillet, le sieur Pierre Abram Rochat, marchand de la Cornaz en dessus des Charbonnières rière la communauté du Lieu, acquiert du sieur Jean Isaac Rochat, muratier du dit Lieu, environ huitante toises de terre en champ au dit lieu, appelé au bas du pré du Moulin<sup>10</sup>, limitant la terre de l'acquéreur d'orient et vent, et celle du sieur Jacob d'occident et bise, pour le prix capital de 80 florins et les vins ordinaires. Notaire F. Bonard.

Ci-dessous nouvelle vente de planches :

*Je soussigné et déclare d'avoir vendu à maître Tissot père cinquante douzaines de planches de onze pieds de long qui feront pour le moins un pied l'une dans l'autre, moitié menuiserie et l'autre moitié charpente. Le tout rendu vers la grande église à Lausanne, entre ci et la fin du mois de mai 97, et c'est pour le prix de seize florins et demi la douzaine, payables quand il se(ra) rendue, bien entendu qu'ils seront du bois sans tare.*

*Fait à Lausanne le 4 février 1797 et signé à double sous l'obligation de nos biens.*

*Adam Tissot*

*Pierre Abraham Rochat*

Notons que l'orthographe de l'original est de beaucoup plus fantaisiste que celle adoptée plus haut et qui est apparemment celle du sieur Tissot.

Les acquisitions, pour Pierre Abram Rochat marchand de la Cornaz en dessus des Charbonnières, se poursuivent. Ainsi le 20<sup>e</sup> avril 1801 acquiert-il des citoyens Jaques et Emanuel Golay frères des dites Charbonnières, deux fonds. Le premier d'environ 175 toises de terre en champ lieu dit sous Billard soit à la Fuvaz, le chemin public de bise. Le second de deux tiers de pose de terre en champ, lieu dit au Crêt de l'Epine. Pour le premier fond 246 florins sont à déboursier, pour le second 638 florins. Notaire Bonard.

Autre acquis du même, du 28 avril 1804, fait du citoyen Pierre Abram Samuel feu Jean Isaac Rochat de Billard. 150 toises de terre en champ rière le territoire des Charbonnières, appelée Cul du Sac, limitant le chemin public d'orient, la

---

<sup>10</sup> Sur le territoire de la Cerniaz actuel. Anciens champs. Où put être établi autrefois un moulin à vent. Des documents à retrouver en attestent.

terre de l'acquéreur d'occident et bise et celle de Jacob Rochat de vent. Pour le prix de 271 florins. Notaire F. Bonard.

On découvrira ci-dessous une facture du ténementier de Bonport, F. L. Rochat meunier. Un meunier qui est donc aussi scieur en même temps, l'homme s'occupant simultanément des deux établissements industriels de l'époque, le moulin et la scierie.

1807		Taille a Pierre Abram Rochat de	
		La Cornu	ll 2 <sup>e</sup>
Sept		Can Langue feuille et Land Depresca	
Sept	10	10.10.14.14.14.15.10.10.9.8.	9 6
Oct	24	de Lan feuille. 10.10.9.9.9.10.10.11.7.7.	7 8 <sup>+</sup>
Oct	24	= 6.10.13.12.12.9.9.10.10.11.10.9.9.7.	11 5 <sup>+</sup>
Oct	6	de Lan feuille. 15.15.8.8.8.9.	5 3
Nov	4	de Lan 9.9.10.8.	3 —
Nov	2	Boudron 7.6.	1 9 <sup>+</sup>
Janv	19	Lan 9.8.9.8.9.8.9.7.7.12.7.7.	8 2
Janv		feuille 9.9.9.16.16.	4 11 <sup>+</sup>
Janv	4	de feuille 10.10.	1 8 <sup>+</sup>
Janv	4	de Land 8.9.9.9.	2 11 <sup>+</sup>
Janv	18	de Lan 9.9.9.10.8.9.8.8.8.8.8.8.	8 6
Janv		= 7.9.8.8.9.9.	3 10 <sup>+</sup>
Janv	10	de Lan. 9.9.9.10.10.10.7.8.11.11.	7 9 <sup>+</sup>
Janv	3	Land 8.9.8.8.	2 9
Janv	6	platan 6.6.7.7. Lan 9.11.	4 11 <sup>+</sup>
Janv	4	Boudron 7.8.8.8.	3 10 <sup>+</sup>
Janv	2	de feuille 12.12.	2 —
Janv		Lan feuille 9.10.13.13.11.13.9.10.13.	8 5 <sup>+</sup>
Janv	25	13.14.7.8.10.12.8.9.8.9.8.8.8.9.9.9.12.	5 <sup>+</sup>
Janv	9	Lan feuille 8.8.6.16.17.10.8.	6 1
Janv	2	de site 9.9 Reparti 5.5.	2 8 <sup>+</sup>
29/148			119 2

Au verso de la dite compte pour divers :



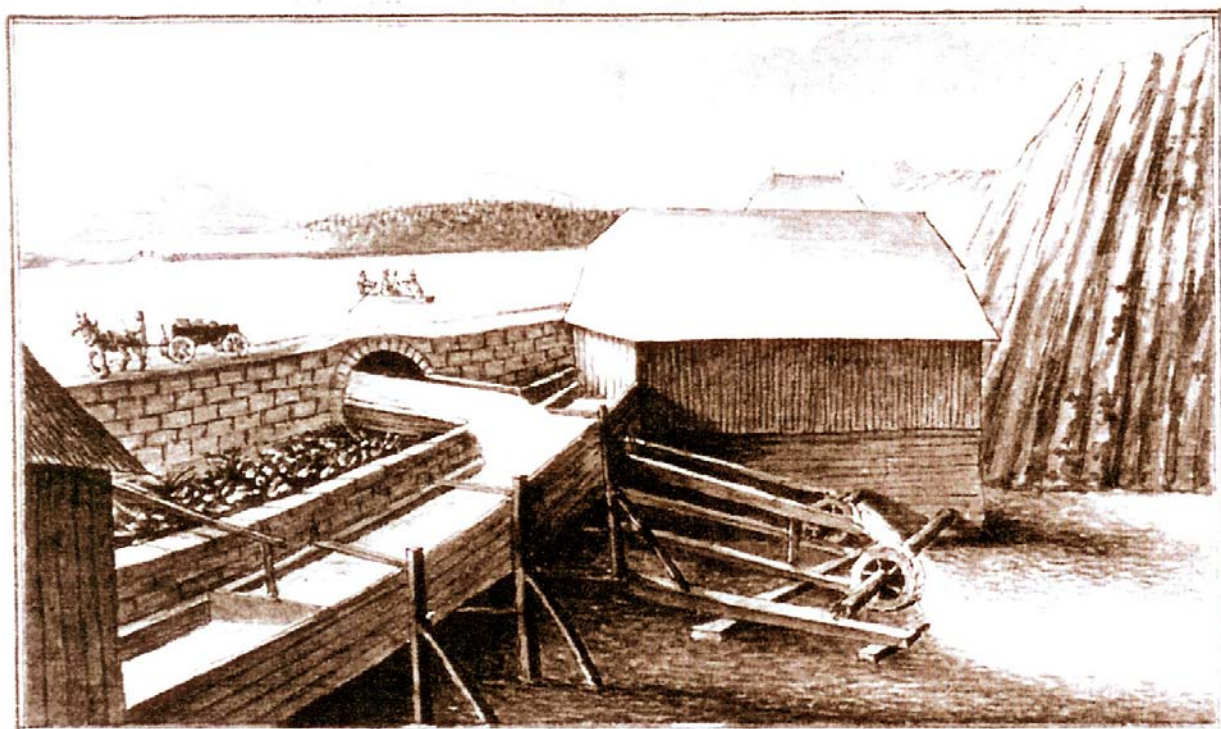
*Liste de ce que j'ai reçu de Pierre Abram Rochat de la Corne*

<i>En janvier, reçu 15 livres ½ de tome à 3 batz un crutz</i>	12	6
<i>En mai, reçu 2 écus neufs d'empire</i>	19	6
<i>De plus, 2 écus neufs d'empire</i>	19	6
<i>En août, reçu</i>	40	
<i>Doit pour taille<sup>11</sup> faite</i>	91	6
<i>Depuis que je suis en Bonport jusque à ce jour 24 9bre</i>	119	2
<i>Reçu le montant du présent compte le 13 Xbre</i>	91	6
<i>Reste du</i>	27	6

*Acquitté par David Louis Rochat*

*F L Rochat*

C'est la dernière facture concernant Pierre Abraham Rochat de la Cornaz qui soit en notre possession.



*Établissements des Saliniers au nord de Lac de Brenne, dans la Vallée de Glâne, près de Yverdon, Canton de Vaud. D'après Sch. le 27.10.1816. 1816*

Les établissements de Bonport tels qu'ils se présentaient en 1816. Dessin de Escher.

<sup>11</sup> De planches

On retrouve maintenant David Louis Rochat au niveau du village des Charbonnières où il vient de racheter une maison, la no 114.

Notons ici que David Louis Rochat fut baptisé le 12 avril 1779 et qu'il décéda le 23 février 1867, époux de Louise Julie Rochat, baptisée le 19 mai 1786, décédée le 5 juillet 1853. Il vécut toujours aux Charbonnières où il devait développer son commerce, de denrées alimentaires surtout, fromages et divers, de manière remarquable.

Mais David-Louis ne va pas rester longtemps dans la maison no 114 qu'il juge probablement trop exigüe pour lui permettre de développer ses affaires. Il l'échange contre le no 101 du même cadastre de 1814 alors propriété de Abram Moïse feu David Moïse Rochat qui reprend donc la bâtisse no 114. L'acte, instrumenté Benjamin Bonard, notaire au Lieu, est du 27 octobre 1826. Une somme de 800.- est alors redue par l'un des deux propriétaires à son vendeur. Nous ne savons pas lequel.

David Louis Rochat, désormais situé dans une bâtisse de situation plus indépendante, y effectue des travaux aux environs de 1832 :

*Rochat David Louis municipal. Devis des réparations et construction qu'il veut faire à sa maison située au village des Charbonnières.*

*1o Une remise à bise de la maison, de 20 pieds sur 25 et 18 d'hauteur moyenne.*

*2o Couverture de la remise de 25 pieds sur 32, celle des chappes de 11 toises, en tout 19 toises, encelles et lambris.*

*3o Parois en plancher des quatre côtés, soit 90 pieds sur 15 ou 135 pieds.*

*4o Plancher sur la remise de 18 pieds sur 20, plancher dessous de 25 pieds sur 20.*

*5o Escalier pour monter sur la remise.*

*6o A la grande de sa maison d'habitation, une paroi entre la grange et l'écurie de 33 pieds. Mettre une gîte, fausse gîte et filière ; renter quatre colonnes.*

*7o A l'écurie, plancher dessus et dessous, 9 crèches et les portes.*

*8o A la cave près de l'écurie, plancher dessus de 30 pieds sur 9.*

*9o Escalier pour descendre à la cave sur le devant de la maison.*

*10o A la dite, plancher dessus de 20 pieds sur 12.*

*11o A la chambre de la plaque, 30 pieds de boiserie.*

*12o A celle à côté, 30 pieds.*

*A l'étage*

*Un grenier de 11 pieds sur 8, plancher dessus et dessous, parois des quatre côtés soit 38 pieds.*

*Pour lesquelles constructions et réparations il faut 93 plantes ainsi que l'on déclaré les soussignés délégués à cet effet, Messieurs F. Sam. Guignard syndic, Louis Capt, Ls Pignet municipal et Daniel Meylan fils, maître-charpentier aux Marais le 11 août 1832<sup>12</sup>.*

Nous retrouvons la maison en 1837<sup>13</sup>. Les enquêteurs en disent ceci :

*No 244, art. 178 du cadastre (non noté no 101), Rochat David Louis feu Pierre Abram, aux Charbonnières, une maison d'habitation, grange et écurie. Identique au tableau et au plan. Prix de revient 5000.- Conservation 6, âge plus de 80 ans. Valeur locative présumée 32.-. Prix de vente présumé 2600.-, réel fr. 800.- en 1825<sup>14</sup>. Juste valeur 3600.- Ce bâtiment comprend un rez-de-chaussée et un étage sur le devant bâti, bonne charpente, bonne construction, bon sol, bonne exposition. Reconstruction en majeure partie depuis une vingtaine d'année.*

Le bâtiment annexe qui vient d'être reconstruit est décrit comme suit :

*No 245. Rochat le dit. Au dit lieu, un bâtiment ayant grange, écurie, fenil et une allée, contenant 11 ½ toises, construit en 1835 sur les nos 120 et 122 du plan fol. 50, art. 2223 et 2291. Il n'est pas porté au tableau et ne figure pas sur le plan. Prix de revient frs. 1400. Conservation 8, âge 2 ans. Valeur locative présumée frs. 12.- Prix de vente présumé frs. 600. Juste valeur frs. 1000. Bonne charpente, bonne construction.*

Cette maison apparaît de telle manière sur une photo d'Auguste Reymond que l'on peut dater de 1887 :



---

<sup>12</sup> ACL, S9, p. 32, du 11 août 1832

<sup>13</sup> ACV, procès-verbal de la Commission du District de la Vallée pour l'évaluation des bâtiments de la commune du Lieu, GEB141/2, pp. 35-36

<sup>14</sup> En réalité 1826



La maison de David-Louis Rochat est à gauche. Elle ne jouit certes pas tout à fait du soleil levant, mais tôt quand même le matin « l'astre du jour » vient égayer sa façade ouest. La façade nord est plus ingrate qui donne sur les champs de la Sagne et sur ses jardins à choux. C'est une très grosse maison. On peut supposer que l'écurie et la grange sont du côté nord-est de celle-ci, la façade ensoleillée étant naturellement réservée aux habitations. Présence de deux grosses cheminées. S'agit-il à gauche, d'une nouvelle cuisine, et à droite, au cœur de la maison, que par conséquent l'on ne peut pas éclairer par une fenêtre, de l'ancienne cuisine ? Dans ce cas les transformations dateraient de quelque cinquante ans auparavant, désireux qu'on était de retrouver un peu de lumière. Ces transformations qui semblent ne pas figurer sur le devis peuvent cependant avoir été faites plus récemment, où plus anciennement, si les travaux ont porté sur plusieurs décennies.

Selon le même devis, l'escalier que l'on construit en 1832 est-il pour se rendre à la cave que l'on aurait aménagée en vue d'y entreposer ou d'y affiner des fromages ? On peut le croire.

La situation familiale de David Louis Rochat est alors la suivante<sup>15</sup> :

*David Louis municipal*

*Julie sa femme*

*Isaac Frédéric son fils*

*David François idem*

*Louis Elie idem*

*Euphrasie sa sœur*

*Rosalie idem*

*Lise idem.*

La famille se compose donc de 8 individus.

Et c'est en ses deux bâtisses, successivement, la no 114 et la no 101, que David Louis Rochat va développer ses activités commerciales sur lesquelles il est nécessaire de s'étendre, tant elles apportent des éléments primordiaux quant à l'activité économique du village des Charbonnières à l'époque.

L'état nominatif des propriétaires et usufruitiers d'immeubles dans la commune du Lieu, d'après la loi du 16 mai 1814, nous pose plus de questions qu'elle n'en résout. Ainsi si Rochat Pierre Abram à la Corne marchand paie 12 fl. 7 d'imposition, son fils Rochat David Louys Charbonnières, sans vocation particulière, lui ne paie que 5 batz. Il y a ici une erreur manifeste à moins que la situation de David Louis, pour l'heure, n'est pas spécialement brillante.

Chose contredite par le barème des impositions de 1815 qui met en évidence 5 Rochat voituriers pour les Charbonnières. Ils paient :

David François Rochat marchand de détail, voiturier, 7 fl.

David à Pierre Abram Rochat, idem, 5 fl.

Pierre Abram Rochat idem, 4 fl.

Isaac Rochat, idem, 5 fl.

---

<sup>15</sup> Selon le recensement de 1831, supplément no 4, p. 35.

Charles Rochat, idem, 4 fl.

Ces gens, mis dans la troisième classe d'industrie imposée sont de bons revenus.

En 1816, dans la classe 4, on ne découvre ni les uns ni les autres, preuve évidente que ce genre de liste n'est jamais tout à fait fiable.

On apprend en 1816, que Pierre Abram Rochat marchand de la Cornaz a un second fils au moins, en la personne d'Abram Isaac.

On a vu plus haut, par l'enquête de 1837 sur les maisons, qu'il pouvait en avoir encore un troisième avec Charles-Samuel.

Abram Isaac acquiert du sieur Pierre Abram Samuel Rochat, maréchal des dites Charbonnières, le 2 mai 1816, notaire Benjamin Bonard, un pré à record appelé les mazures de Billard<sup>16</sup> en dessus des dites Charbonnières, contenant deux cent trente huit toises, limitant le chemin public d'orient et vent, la terre provenant du vendeur d'occident et celle de Rodolphe Rochat de l'Epine de bise. Prix 350 francs six batz.

En 1827, plus trace de Pierre-Abraham Rochat à la Cornaz, probablement depuis longtemps décédé. On découvre par contre David Louis Rochat, Charbonnières, négociant, qui paie 7/6/2 1/2, somme appréciable, et même parmi les plus conséquentes, si l'on excepte Louis Rochat du Haut des Prés qui culmine à 28 florins.

Dit, David <sup>l</sup> fils de Pierrotin Rochat de la Corne	
1805. Au Comis des Séages au Bureau du Port ..	.. S. 13 11
8 batz .. 8 .. Séage de 1200 lb Indienne allant en franco à 9 .. 6 ..	7 .. 8 ..
615. Toilerie ..	2 .. 7 .. 7/4
28 .. batz, p. celui de 715. Indienne ..	1 .. 6 .. 5
9 batz .. 14 .. p. celui de 3 B B 6 p. est de 1159 ..	7 .. 5 .. 5
2 p. celui de 3 Dites p. est de 200 ..	2 .. 7 .. 7/4
15 .. transport et visite des Dites marchandises ..	3 ..
<hr/>	
Pour acquis par David Rochat	.. S. 28 .. 5 .. 5
de la Corne déjà cités ci-dessus. Payé	
ce 6 .. florins 1806. Rochat	

<sup>16</sup> En Billard, maison disparue dans un incendie en 1811 selon le texte ci-dessous, de Lucien Reymond, Notice 1864, p. 28 : En Billard fut aussi détruit en 1811 par le feu, mis par une banne à charbon, et n'a pas été rebâti. Une femme resta dans les flammes.

Une facture pour des étoffes – pour de la future contrebande on présume – pour un David fils de Pierroton Rochat de la Corne. Sont-ce nos gaillards ?

Contrebande pratiquée de manière certaine et intense aux Charbonnières, à découvrir dans les comptes du Vieux Cabaret. Pour l'heure découvrons le compte au sieur Ferdinand Cart de Biègerois, du 10<sup>e</sup> 7bre 1813.

*Convenus pour 11 paquets pour les lui passer depuis les Verrière suisse à L. 20 de Suisse par paquet, fait L. 220.*

*Rembours pour les deux balles, 3/3/.*

*Doit le même pour 6 paquets pris chez Georges Louis Piguet pour les apporter aux Charbonnières, à 4 L. par paquet, 24/./.*

Quelle cloche pour David Rochat ?

*Je soussigné(déclare) avoir reçu du citoyen David Rochat de la Cornaz 50 fl. 9 s. que j'ai payé au maréchal du Lieu pour ferrer la cloche, et 5 fl. pour un mille de clavins<sup>17</sup> à quatre croces (crutz) pour finir le clocher.*

*Charbonnières, ce 20 7bre 1813*

*JFRochat*

Il s'agit probablement de la cloche de la chapelle, dont le clocher serait alors en réparation.

Une note acquittée le 8<sup>e</sup> mai 1814 par Jean Félix Rochat, probablement citoyen du Pont, fait état de livraison de fromage et de chevrotain<sup>18</sup> pour un montant apparemment assez considérable.

Handwritten receipt from Jean Félix Rochat, dated May 8, 1814. The document lists various items and their prices in francs (L) and centimes (s).

Item	Price
Fromage Livre	374, a 2.6/1/2
	22.44
	7480
	187
Montan L	29/1/4
transport	6.40 00
Platan L	35/1/1
	24
Revue en faisant marlle	L 08
Du 3 <sup>me</sup> Avril Revue	L 40
Du 24 e Avril Revue	L 107
montan	L 64
Chevrotain Livre au Det	
Du 28 <sup>me</sup> Avril 1814 Livre au Det	29 livre
Du 5 <sup>me</sup> May Livre au Det	15 L
Par acquit le 8 <sup>me</sup> May	montan 44
Jean Félix Rochat 1814	

<sup>17</sup> Sorte de clous pour fixer les ancelles sur les lambris.

<sup>18</sup> Ecrit de deux manières : chevrotin (la plus courante) et chevrotain.

La note ci-dessous permettra-t-elle d'éclaircir le positionnement des Maisons Neuves, déjà citées pour les Charbonnières au début du XVIIIe siècle ?

Il s'agit ici de la « liste des frais pour la fontaine des Maisons Neuves pour 1820 » aux Charbonnières, à deux batz par tête.

*A Moÿse Rochat conseiller aux Charbonnières, 8 batz  
A son fils pour s'aider à poser les tuyaux, 8 batz  
Au même, pour recouvrir les tuyaux sur ses fonds, 4 batz  
Il doit pour neuf têtes à deux batz par tête, 1 fl. 8 batz  
On lui doit 2 batz.*

*Samuel Rochat doit pour six têtes à deux batz, 1 fl. 2 batz  
Il a fait pour et fourni demi journée, 4 batz  
Il doit 8 batz.*

*Davelet Rochat marchand doit pour cinq têtes, 1 fl.  
Il a fait pour demi journée, 4 batz  
Il doit 6 batz.*

*Marion, femme de David Rochat pour deux têtes, doit 4 batz*

*Samuel Rochat Juge doit dix huit têtes à deux batz, 3 fl. 6 batz  
Il a fait un charroi et une journée pour poser les tuyaux, 1 fl. 6 batz  
Il doit 2 fl.*

*David Rochat charron, doit pour treize têtes à deux batz, 2 fl. 6 batz  
Il a fait un charroi et une journée pour poser les tuyaux, 1 fl. 6 batz  
Il doit 1 fl.*

*Samuel Rochat charron, doit pour quatre têtes, 8 batz*

*Françoise Rochat doit pour une tête, elle doit 2 batz*

*Frederich Rochat charron, a fait pour 3 fl. 5 batz 5  
Il doit pour deux tête, 4 batz  
On lui doit 3 fl. 1 batz 5*

*Elie Raymond doit pour trois têtes, 6 batz  
Il a fait demi journée, 4 batz  
Il doit 2 batz*

*Abram Gédéon doit pour quatre têtes, il doit 8 batz*

*Abram David Rochat doit pour quinze, 3 fl.  
Il a fait un charroi et poser les tuyaux, 1 fl. 6  
Il doit 1 fl. 4*

*Moyse Rochat des Crettets doit un, il doit 2 batz*

*David Rochat charpentier a fait pour 3 fl. 9 batz 5  
Il doit pour cinq têtes, 1 fl.  
On lui doit 2 fl. 9 batz 5*

*Les hoirs du réent doit pour vingt deux, 4 fl. 4 batz  
Ils ont fait quatre charroi pour 2 fl. 6 batz  
Ils doivent 1 fl. 8 batz*

*David Rochat de la Cornaz a fait et fourni pour 3 fl. 2 batz  
Il doit pour huit têtes à deux batz, 1 fl. 6 batz  
On lui doit 1 fl. 6 batz*

*Ferdinand Rochat doit pour onze têtes, 2 florins 2 batz  
Il a fait et fourni pour 2 fl. 1 batz  
Il doit 1 batz*

*Compte à Samuel et à David Rochat charpentier de l'année 1813  
Ils devaient pour treize tête, 2 fl. 6 batz . rappes  
Ils ont fait et fourni pour 3 fl. 4 batz 2  
On leur doit 8 batz 2 rappes  
Ils doivent pour les débris de la chèvre au autre, 1 fl. 8 batz  
Ils doivent 9 batz 7*

*L'on doit à maître Burquin pour percer les tuyaux, 2 fl. 8 batz  
Plus une journée pour les poser qui laisse pour ce qui peut venir à chez la Lili  
pour leur vaches, 1 fl. 2 batz.*

*L'on doit 10 fl. 6 batz 5 rappes  
Il est du 11 fl. 7 ½ rappes*

*Il est du à la société  
Savoir 11 fl. 0 batz 7 ½  
La société 10 fl. 6 batz 5 rappes*

Il s'agit probablement de la fontaine dite de la Maisonnette. Non marquée sur le plan cadastral de 1814, elle fut probablement construite peu après. Elle se situait au haut du quartier du haut du village, à proximité des Maisons Neuves



qui pourraient être les 3 bâtisses formant le voisinage indépendant et perpendiculaire à l'axe général du haut du village. Ces maisons, selon l'enquête de 1837, sont dites, l'une âgée de plus de 80 ans, l'une de plus de 100 ans, et la dernière de plus de 60 ans.

Ces âges apparaîtront bizarres pour des maisons dites neuves. Elles ont simplement gardé leur appellation du début du XVIIIe siècle, alors même que devaient se construire à proximité des maisons plus récentes qu'elles, chez Pitôme et chez le Juge.

La fontaine n'est pas signalée dans l'enquête de 1837. On peut penser qu'elle n'était alors pas couverte, et donc qu'elle ne devait pas être taxée.

Le nombre de têtes concerne ici le bétail, et non les habitants.

Ceux-ci sont tous du quartier du Haut du Village. Et curieusement participent à cette fontaine les habitants situés tout au vent du quartier, donc assez éloignés de la fontaine du haut, avec en plus une autre fontaine à leur disposition à proximité.

David Louis Rochat, dit David de la Corne en certains lieux, est le préposé aux sels pour le village des Charbonnières, fonction apparemment toute nouvelle. On découvre des factures pour des clients qui viennent régulièrement s'approvisionner, et même du Pont.

Les fromages peuvent être livrés en tonneaux :

Surtin le 11 Avril 1821 —

Monsieur David Louis Rochat Doit —  
à M<sup>r</sup>. D<sup>l</sup>. Rochat au Surtin Deux tonny fromages  
en après détaille savoir —

N<sup>o</sup> 422. — p<sup>o</sup> 11 d 555.  
423. — 11 — 545

---

25 — 22 d 1100 à d 24 d'info de 16 onces d 264. —

Plus son billet payable fin Juin d. 1827 }  
son dit d'info fin Juin — 132 } 264

p<sup>o</sup> acquitté  
David Rochat

1822, où l'on parle des frères fils du sieur Abram David Meylan du Bas du Séchey qui doivent 500 fl. à la vieille abbaye du Lieu. Quelle est celle-ci ?

David Louis Rochat des Charbonnières a réuni 56 suffrages le 14<sup>e</sup> novembre 1827, et par conséquent est nommé conseiller communal. Il prêta serment le 17<sup>e</sup> 9bre 1827.

1829, où l'on découvre que David Louis Rochat a une sœur, Charlotte, femme de Jaques Matthey de Vallorbes. 1830, le 3 janvier, David Rochat boursier<sup>19</sup> devra payer vingt-six francs de salaire au joueur des trombones soit pour conduire le chant des psaumes à l'église du Lieu. Ce joueur est Frédéric Piguet. Comme il a des collègues, on peut penser que la somme est partagée entre eux tous.

Apparition des vacherins dans le commerce de David Louis Rochat au moins en 1829. On ignorera peut-être toujours si ceux-ci sont fabriqués en France, ce qui est la plus grande probabilité, ou déjà sur Suisse, avec des productions encore purement artisanale.

*David Louis Rochat*  
aup. Charbonniers à Frères Rochat

1829	fév 28	24 <sup>e</sup> lettre Surfui	111	16.16
	mars 20	facture farine		32.10
	8 <sup>e</sup> 31	à lui remis en espèces		32.
	9 <sup>e</sup> 14	idem		32.
	2 <sup>e</sup> 12	24 <sup>e</sup> lettre Surfui	111	16.16
		Don de Mr Berthoud		30.
				160.2
<i>Mois</i>				
	11 mars 28	sa note vacherin	1	10.13
	8 <sup>e</sup> 10	sa note fromage		30.14
	" 31	sa note		70.10
	9 <sup>e</sup> 28	voiture		4.
	2 <sup>e</sup> 19	"		4.8
	"	111 <sup>e</sup> vacherin	61	12.6
	" 23	113 <sup>e</sup> 1/2 id	61	13.1
	" 30	39 <sup>e</sup> id	61	11.11
1830.	9	voiture		2
	"	82 <sup>e</sup> 1/2 id	61	24.15
				184.1
				160.2.
				23.19.

<sup>19</sup> Il fut boursier de 1829 à 1837, sans pour autant rédiger lui-même les écritures, partie qui était faite par un « professionnel » doté d'une superbe écriture. Par contre nous ignorons la durée de son mandat de municipal qui recouvre partiellement ou totalement ses activités de boursier.

Il était noté au verso de dite facture, d'une part la fin du compte, et d'autre part un détail de la note qui avait été pliée en forme d'enveloppe :

*Reçu de Sel & Frédéric Rochat frères Nég. à Lausanne.*

David Louis Rochat travaille probablement avec différents marchands de fromages de la région ou du Pied du Jura. Entre autres avec Henry fils de Jaques Sibenthal :

*Je soussigné Henry fils de Jaques Sibenthal de l'Isle (déclare) avoir reçu du sieur David Louis Rochat des Charbonnières pour paiement des fromages qu'il a reçu de nous qui ont été à lui vendus à 1829 la somme de six cent quarante francs qui fait la somme de quarante louis d'or, le marché que le dit Sibenthal a entre main, doit au fait ... et acquittement à rég... compte de tout ce que ... a reçu de nous. Charbonnières, le 2 juin 1830.*

B. P. 640 de Suisse

Henry Sibenthal

Ce Jaques de Sibenthal est, selon la pièce ci-dessous, amodieur du Pré de l'Haut :

Jan 1832		351 58 51 28 3		N° 1		N° 12 pièces 680 w	
6 pièces	351 w	Passe du Pré de		N° 2 - 12 pièces 695 w			
6 den	329 w	Jean Jacques Sibenthal		N° 3 - 12 p = 642 w			
N° 2		De l'Isle pour 1832		N° 4 - 12 P = 617 w			
6 pièces	344 w			N° 5 - 13 P = 578 w			
6 den	351 w			N° 6 - 12 = 545 w			
N° 3				N° 7 - 13 P 591			
6 p	334 w	4533		4348 w			
6 p	308 w	58 w pour la pice		41 185 w			
N° 4		Total 4475 w		4533 w			
6 p	304 w	- 27		27			
6	313 w	31325		51281			
N° 5		8950		2000			
7 P	295 w	120825		42229,1 rap			
6 P	283 w	9328					
N° 6							
6 P	264 w	Reçu 2000		4 batz 5 rappes			
6 p	281 w	pour sol		Henry Sibenthal			
6 p	263						
7 p	328						
N° 8							
14 p	185 w						



David Louis Rochat travaille de manière intense avec deux des frères Rochat du Haut-des-Prés, eux aussi marchands de fromage et de denrées diverses désormais établis à Lausanne.

*Soit Monsieur David Rochat*

*aup Charbonnière et fut 25<sup>e</sup> Rochat*

1830

Vin	26	116	fromage	6/1	34	16
Quitté	3	65	pot. vin 1829	14/1	13	
		10				107 16
			comp. voiture 4/10		11	
						118 16
7 <sup>be</sup>	11	11	facture farine		37	18
						155 14
18			comp. voiture		330	3. 6
8 <sup>be</sup>	9		voiture		8	
9 <sup>be</sup>	19		Nou 31 <sup>e</sup> vacherin	9. 6		
	27		" 77 <sup>e</sup> 6/31. 10, 24, 6			10 10 13
						37. 6
2 <sup>be</sup>	14		Nou 10 <sup>e</sup> vacherin	6/1	12	
						25. 1
12			comp. voiture	5. 14		
18			id. vacherin	25. 12		00 00
						30 16
			comp. voiture	25. 1		55 15

David Louis Rochat serait boursier de 1827 à 1837. En 1834, dès le 20<sup>e</sup> 7bre au moins dit municipal.

David Louis Rochat achetait aussi les fromages au sieur Jousson fermier au Sapelet. Une feuille des pesées du 6<sup>e</sup> 8bre 1835, fait état de 30 pesées pour 127 pièces d'un total de 7032 livres, soit d'une moyenne de 55 livres par pièce.

Il achète aussi des fromages à la Dent de Vaulion :

Monsieur David Louis Rochat des Charbonnières, reste à me redevoir la somme de 320 L. de Suisse payable au courant de mars 1834 pour le restant des fromages que je lui ai vendu cette année 1833 au chalet de la Dent de Vaulion. 7<sup>e</sup> octobre 1833.

David Louis Rochat (avec paraphe comme un notaire, étrangement...)

Sur le même billet :

Payé à l'ordre de Louis Guignard, boursier de la commune de Vaulion, valeur en compte. Vaulion, le 10 janvier 1834. Samuel Magnenat.

Reçu le montant ci-dessus au Charbonnières, le 27<sup>e</sup> mars 1834 pour le dit Guignard, son père IB. Fs Guignard père.

David Louis Rochat s'intéresse aussi aux pâtes molles, avec achat de diverses productions de chevrotins :

*Reçu le 26<sup>e</sup> 1836. Mont. Pneu de Suisse Pneu*

Janvier	12 <sup>e</sup>	12 <sup>e</sup>	chevrotins
Avril 6 <sup>e</sup> 1836.	40 <sup>e</sup>	40 <sup>e</sup>	id
id	14 <sup>e</sup>	20 <sup>e</sup>	id
id	21 <sup>e</sup>	40 <sup>e</sup>	id
	28	36 <sup>e</sup>	id
May	5 <sup>e</sup>	27 <sup>e</sup>	id
id	12 <sup>e</sup>	30 <sup>e</sup>	id
id	19	36 <sup>e</sup>	id
	26 <sup>e</sup>	40 <sup>e</sup>	id
Juin	2 <sup>e</sup>	16 <sup>e</sup>	id
	9	34 <sup>e</sup>	id
Total.		332 <sup>5</sup> / <sub>12</sub>	
		à 2-11 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	
		664	
		83	
		748	batts

acquiescé aux Charbonnières  
le 28<sup>e</sup> Juin 1836

Juin 28<sup>e</sup> 1836

Les deux fonctions de boursier et de municipal pouvaient être cumulées. Pour preuve :

*J'ai reçu de Monsieur David Louis Rochat municipal et boursier de la commune du Lieu, la somme de deux cent vingt quatre francs de Suisse pour ma pension de mil huit cent trente sept.*

*Charbonnières, le 31<sup>e</sup> Xbre 1837*

*Auguste Lugrin, régent*

Toujours boursier en 1838<sup>20</sup> alors qu'on lui adressait cette note :

*J'ai reçu du boursier Rochat David Louis les huit francs que la Municipalité avait accordé aux pompiers qui ont conduit la pompe à feu de la commune à l'incendie du chalet à Timothée Golay du Chenit.*

*Pour quittance, au Lieu, le 18<sup>e</sup> février 1838 (signature manquante dans le coin du papier peut-être dévoré par les souris).*

Premières factures connues pour location de cave à Lausanne :

*Lausanne, le 18<sup>ème</sup> juin 1830*

*Reçu de Monsieur Rochat à compte du loyer de la cave courant du 17<sup>e</sup> 7bre 1829, L. 20 de Suisse*

*Elise Mouthey*

*Reçu de Monsieur David Louis Rochat, dix francs de Suisse pour sa part de loyer de la St Jean 1833 à Noël 1833.*

*Elie Mouthey*

*Reçu de Monsieur Rochat quinze francs pour loyer de la cave jusqu'à Noël 1836 à Lausanne le 30<sup>e</sup> juillet 1836.*

*Veuve Beausire*

Pour cette dernière, reçus de 1837/1838/1839/1841/1842.

David Louis Rochat, tout comme son père, fera toujours scier ses planches en Bonport. En 1834 la note est signée François Guignard.

Note pour le sel, dont David Louis Rochat est détailleur, à la page suivante.

---

<sup>20</sup> Nous avons vu plus haut qu'il fut boursier de 1829 à 1837. Il est probable qu'au début de 1838 il achevait son mandat.





Une pesée pour des fromages faite avec Gabriel Jousson, fermier du Sapelet, en dessus de l'Abbaye de toute évidence :

*Pesées des fromages à Gabriel Jousson fermier du Sapelet en 1832.*

N <sup>o</sup> 9. P. 12 = 674 u	N <sup>o</sup> 9. P. 6 = 336 u
N <sup>o</sup> 10. P. 12 = 689 u	P. 6 = 338 u
N <sup>o</sup> 11. P. 12 = 675 u	P. 6 = 347 u
N <sup>o</sup> 12. P. 12 = 635 u	N <sup>o</sup> 10. P. 6 = 342 u
N <sup>o</sup> 13. P. 13 = 707 u	P. 6 = 332 u
B N <sup>o</sup> 14. P. 12 = 708 u	N <sup>o</sup> 11. P. 6 = 343 u
B N <sup>o</sup> 15. P. 12 = 567 u	P. 6 = 322 u
B N <sup>o</sup> 16. P. 12 = 497 u	N <sup>o</sup> 12. P. 6 = 313 u
B N <sup>o</sup> 17. P. 10 = 1175 u	
5827 u	N <sup>o</sup> 13. P. 6 = 333 u
10 pièces de fromages 553 u	P. 6 = 321 u
6380	P. 1 = 53 u
deq 58	P. 6 = 331 u
6322	N <sup>o</sup> 14. P. 6 = 325 u
198	P. 1 = 52
Total 6520 u	P. 6 = 277 u
plus les 17 B	N <sup>o</sup> 15. P. 6 = 290 =
6693	P. 1 = 198
27	N <sup>o</sup> 16. P. 5 = 246 u
46831	P. 5 = 251 u
3386	N <sup>o</sup> 17. P. 5 = 250 u
1806,91 2	P. 5 = 225 u
plus 16 B	
932	
874,91 2	
1806,91	

Le 12<sup>m</sup> avril 1833

Reçu de David Rochat des Chabonnières la Somme  
de trois cent septante cinq francs pour solde  
Cecilien Jean Gabriel Jousson



Nouvelle note pour des vacherins :

Doit Mr Louis St Rochas  
 aux Charbonniers, a Fred & Louis Rochas

---

1832	29	à leur Menu en espèces	£ 41 8
1833	5	13 <sup>v</sup> Telle Spine	151. 9. 15
		en espèces	27. 12
	19	Marchandises d'argent	67 13
			<hr/>
			£ 146 8

Avoir

1832	29	sa vente Vacherin	£ 56. 2.
1833	5	84 <sup>v</sup> us 33 <sup>v</sup>	27. 14
	12	140 <sup>v</sup> us 32 <sup>v</sup>	45. 10
	19	140 <sup>v</sup> us 6/6	45. 10
			<hr/>
			£ 175. 2
avec un compte de 146. 8			
			<hr/>
Solde			£ 28. 14

Regler

28. 14
11. 4
<hr/>
17. 10

Une facture à l'adresse du sieur Henry Guignard, coutelier du Lieu et portant sur les années 1834 à 1836, fait état d'une livraison conséquente de produits laitiers divers, avec fromage, tome et séré.

Du 26<sup>e</sup> jbre 1834 Livré au Sieur Henry Guinard  
 Coutelier du Lieu —————  
 Savoir 14 id Tome a 10 et la livre fait L 3. 50 Rai

Janvier le 5<sup>e</sup> 1835 livré à sa filles argent — 3. 50  
 Mars le 14 Livré pour fromages à sa filles — 75  
 Mai le 12 Livré un petit fromages 13 ½ id  
 à 10 cruêke la livre fait — 3. 37 ½  
 y plus un pressé de 34 ¼ batz — 3. 45

Août le 7 Livré à la filles 2 ½ id fromages — 90  
 y plus 5 id Sères à 5 Cruêke la livre — 26 ½

jbre le 10<sup>e</sup> 16<sup>e</sup> Livré 14 ½ id fromages à 3 ¼ batz fait 5. 10  
 y plus une pressé de 34 ¼ batz — 3. 45

Janvier le 18<sup>e</sup> 1836 Livré à sa fille 8 id fromage  
 à 3 6 ¼ la livres ————— 2. 80

Total que me doit le dit Guinard L 27 09

J'ai Receu pour à Compte Son Ho ballaus 15 40  
 de plantes de 1835 de Prèsoud Devoit L 11 69

Convenus a L 15. 4 batz

Le Sieur Henry Guinard Coutelier me redoit  
 à ce Jour jbre Février 1836 la Somme de L 11. 69  
 qui la Receu pour à Compte de Son Ho de  
 plante du Prèsoud de cette année 1836

jbre le 28<sup>e</sup> 1836 Livré à la fille au Sieur Henry Guinard Coutel.  
 au Lieu pour 2 id et 3 autres fromages à 3 ¼ batz le tout fait 8 batz

Ce compte fait partie d'un petit carnet en lequel on découvre plusieurs notes intéressantes. Par exemple David Louis Rochat livre volontiers des produits laitiers à la famille du régent Charrière.



*Du 24<sup>e</sup> mai 1834, doit Charrière régent une pièce de fromage de 35 L. à 3 batz ½ fait L. 12/25*

*Plus livré 19 L. beurre à 5 crutz la livre, fait 10/45*

*Juillet le 8<sup>e</sup>, livré à Lise, femme du régent, 10 L. fromage à 3 batz & 3 cruches, fait L. 3/77 ½*

*Le 8 juillet, prêté à Monsieur Charrière régent, 10/35*

*Juillet 25, livré 7 L. fromage, 2/60*

David Louis Rochat travaille avec le sieur Nicole dont il a reçu, sans date, 20 ¼ livres de chevrotin à 2 batz, fait 6/5.

Il travaille aussi avec son frère Isaac Rochat de la Cornaz dont il a reçu, le 26<sup>e</sup> janvier 1834, des vacherins pour L. 11/60.

Apparaît ici Rosalie, qui peut être sa belle sœur de la Cornaz.

Chose curieuse, ces comptes font intervenir Henry Amédée Piguet boursier de la commune en 1836 ! De telle manière :

*Du 30 janvier 1836. Livré au Sieur Henry Amedé Piguet Boursier de la commune, pour à compte de la ferme des Crachatron et Chalet Neuf de 1835, la comme de L. 400 15 rapps.*

*Mars le 31<sup>e</sup>, livré au sieur Henry Amedé Piguet boursier aud. Lieu à la Banche, L. 5.*

*Juin le 16, livré au même aud. Lieu jour d'assemblée la somme de L. 100 5 batz*

*Le 17<sup>e</sup> livré au Régent Charrière pour le compte du boursier Henry Piguet L. 27/60*

*Du 20<sup>e</sup> juin livré au même, 6/90.*

Comme quoi rien n'est véritablement simple.

David Louis Rochat est effectivement amodieur des deux Crêts à Chatron, le Vieux et le Neuf. Il n'a tenu ces deux montagnes de la commune que lors des années 1835/1836/1837. Il payait alors 575 francs.

Sur le même carnet de comptes on découvre que David Louis Rochat travaillait aussi avec Isaac Golay l'Ainé (écrit l'Ené), dont il recevait plusieurs livraisons de chevrotins, dont :

Du 9<sup>e</sup> 7bre 1835 33 ½ L.

7bre 35 L.

45 L.

Du 14 8bre 17 ¾ L.

Le tout d'un total de 131 ¼ L., prix peu clair en un calcul obscur, était réglé le 28 8bre de cette année-là, par Louis, fils de Isaac Golay l'Ené ! S'agit-il des ancêtres des Tsalottet qui allaient eux aussi devenir de gros marchands de fromage ?



David Louis Rochat livrait aussi au greffier Benjamin Bonard des produits de son commerce. Ainsi en 1832-1833 du seré<sup>21</sup> salé, une livraison portant entre autres sur 23 ½ livres, et du fromage, par deux fois une pièce complète, dont la seconde de 55 L. ¾ à L. 35 p. % fait L. 19/50.

Il effectuait aussi des transports pour cet honorable Monsieur Bonard, un tonneau de vin depuis Lausanne, 2 L. ainsi qu'une malle, pour 1 L.

La parenté connaît certaines difficultés :

*Lieu, ce 19<sup>e</sup> octobre 1836*

*Cher cousin,*

*Comme vous savez que je vous avais parlé pour m'avancer quelque chose sur le marché que nous ferons sur les tommes de chèvres que je ferai l'été prochain, je vous prie bien de tâcher de m'aider de trois louis quand vous viendrez au Lieu. Nous ferons un marché sur timbre.*

*Je vous salue de cœur.*

*Votre dévoué cousin François Guignard.*

David Louis Rochat, selon les factures rencontrées, paraît se vêtir plus que déceimment. Il achète habits et étoffes en divers Lieu du canton, comme en 1838 à Cossonay, chez Curchod et Fontannaz, en 1839 à Orbe, chez Jacob Kunz.

En 1841, François Rochat est fermier du Chalet Neuf, qui verse 200.- d'acompte sur l'amodiation le 21 mars 1841.

On découvre que le boursier est alors Moïse Rochat. Donc que David Louis Rochat a alors abandonné cette fonction.

Tailles facturées par Samuel Mouquin frères en 1842 à David Louis Rochat.

David Louis Rochat fait scier des billons aussi par Louis Piguet du Chenit.

Apparaît dès 1840 le nom de Isaac de David Louis Rochat.

Il ne fait aucun doute que les quelques papiers issus du fonds Gaston Guignard ne constituent qu'un petit échantillonnage des activités commerciales de David Louis Rochat marchand, qui ferrailait tous azimuts. Et non seulement il poursuivait la tradition commerçante du village, mais il lui donnait très certainement une impulsion déterminante pour la suite.

Ses ambitions restent intactes quand il rachète la maison de la hoirie de feu Jaques David Rochat, marchand de fromage, en 1840 :

*No 697, acquis levé le 10<sup>e</sup> 9bre 1840, envoyé aux acquéreurs le 6<sup>e</sup> juillet 1841.*

---

<sup>21</sup> Produit écrit à toutes les sauces au cours des âges : séré, seré, sérac, seraix, ceré, céré, etc...

*Par devant Benjamin Bonard, notaire au Lieu pour le District de la Vallée. S'est constitué Adolphe Rochaz à Romainmôtier, y domicilié, Président du Tribunal du District d'Orbe, agissant comme exécuteur testamentaire de la succession de feu le Doyen Abram Elie Rochat des Charbonnières, commune du Lieu, en son vivant pasteur à Agiez, sous l'autorisation de la Justice de Paix du Cercle de Romainmôtier sous date du vingt sept octobre présente année. Il agit aussi au nom de Etienne Durand de Vevey, tuteur d'Alfred Rochat feu Charles Rochat du Lieu, domicilié au dit Vevey, ensuite de procuration de la part du dit tuteur sous date du vingt sept août dite année, étant autorisé de la Justice de Paix de Vevey sous date du vingt deux octobre dit. Il agit de plus au nom et comme procuré de Auguste Rochat, Ministre du Saint Evangile, des Charbonnières, demeurant à Bulle, fils de défunt David Moyse Rochat, en vertu de procuration du vingt-neuf août prédite année ; lequel aux noms qu'il agit a vendu en due forme à David Louis Rochat et à ses feux fils Isaac & François Rochat, le premier fils de défunt Pierre Abram Rochat des Charbonnières, y domicilié, les immeubles suivants situés rière les Charbonnières, commune du Lieu, dont les plans sont postérieurs à 1803.*

*1o Article 157 & 2185, folio 50, nos 90 & 78, aux Charbonnières, une maison avec appartements, grange, écurie et remise & soixante quatre toises de pré y attenant, l'entier limitant Frédéric Rochat charron d'orient et la rue d'occident, les frères Rochat de vent et un chemin et autre de bise.*

*2o Article 2493, folio 45, no 6, Combe du Grand Billard, une pose trois cents neuf toises champ limitant David Louis Rochat d'orient, les fils de Janos Rochat d'occident, le dit acquéreur de vent & les prédits fils Rochat de bise.*

*3o Article 2500, folio 51, no 29, Au Gros Tronc, deux cent huitante deux toises champ, limitant l'acquéreur d'orient & bise, Alexandre Rochat d'occident et Abraham Moyse Rochat de vent.*

*Avec fonds et tous droits quelconque comme ils ont été jouis & possédés jusque à présent. Cette vente a été faite pour le prix de quatre cents soixante deux francs pour les vins au cinq pour cent, payés à satisfaction, et cent soixante deux francs pour les vins bus, et quatre mille huit cents francs payé par acte de revers passé à cet instant dont il est fait quittance.*

*Sont ensuite intervenues toutes les garanties et droits de la part des vendeurs, les droits dus à l'Etat sont réservés.*

*Dont acte fait & prononcé aux Charbonnières en présence de Moyse Samuel Rochat voituriers & Charles Louis Rochat, tous les deux des Charbonnières y domiciliés, témoins, qui ont signé avec les contractants et du notaire au dit endroit le dix novembre mille huit cent quarante.*

*Adophe Rochaz, DL Rochat, DRochat , IRochat, Moïse Samuel Rochat, Charles Rochat, B. Bonard,*

Mais ici, David Louis Rochat le patriarche, alors âgé de 61 ans, n'est plus seul. Il est accompagné de deux de ses fils, Isaac Frédéric et David François dit Pitôme.

Il est probable qu'alors David Louis laisse en jouissance la maison 101 à son fils Isaac Frédéric que l'on y retrouvera, et qu'il s'en va habiter la maison no 90 avec son autre fils François et le reste de la famille. La maison est grande pour accueillir beaucoup de monde. Mais surtout elle aura l'immense avantage de pouvoir permettre d'y placer plus aisément un commerce de fromage. On ne faisait ici que reprendre d'anciens locaux construits en vue de l'affinage de cette précieuse marchandise, locaux qui avaient cependant été abandonnés depuis belle lurette, les fils de Jaques David Rochat marchand, dont deux étaient pasteurs, ne mettant plus la main au produit depuis longtemps déjà !

David François Pitôme, fils de David Louis Rochat, donnera son surnom à la maison, puisque, et on ne sait depuis quelle époque, on dira quant à celle-ci chez Pitôme.

David Louis Rochat va demeurer jusqu'à sa mort, c'est-à-dire 27 ans, dans cette magnifique bâtisse. On gage qu'il y eut satisfaction et qu'il put y poursuivre, lui ou ses fils qui auraient peu à peu repris la main, ses activités de marchand de fromage<sup>22</sup>.

On disait de cette construction en 1837 :

*No 271, tableau 22, article du cadastre no 157. Rochat Elie et neveux, ministres, aux Charbonnières, une maison d'habitation, grange, écurie et remise, contenant 53 1/2 toises. Plan fol. 50 no 90. Prix de revient 8000.- Conservation 6. Age 73 ans. Valeur locative présumée 55.- Prix de vente présumé 3200.- Juste valeur 5200.- Ce bâtiment d'une construction solide et d'une bonne distribution pour un gros rural, comprend une cave en terre, un rez-de-chaussée, et un étage bien bâti. Deux cheminées. Les jours, par la mauvaise direction de la toiture, ne sont pas bons<sup>23</sup>. Dans le toisage on n'a pas compris l'avant-toit où sont des angles doubles.*

La manière dont il géra et partagea plus tard sa maison, ainsi que la destinée de celle-ci, seront analysées ci-dessous.

---

<sup>22</sup> On peut lire dans l'ouvrage, Notre famille Rochat, Ascendants d'Emile Rochat-Collomb, p. 11 :

« Selon les souvenirs de famille également transmis par le père de M. Jean Rochat de St-Prex, David-Louis était surnommé David de la Déroute. Dans un établissement public, s'il prenait un tabouret par un pied, tout le monde s'en allait. Il avait la force de soulever et de mettre sur son (ses) épaule une gueuse de plomb de 200 kgs ! Au village, ses enfants, voire ses petits-enfants, étaient surnommés « les Déroutons ». Certains avaient d'ailleurs hérité les traits de caractère de leur ancêtre. Il épousa Louis Julie née Rochat, baptisée le 19 mai 1786, décédée le 5 juillet 1853 ».

<sup>23</sup> Remarque assez curieuse des taxateurs. Certes, la façade ne reçoit pas le tout premier soleil, néanmoins assez tôt elle est en pleine lumière, et jusqu'au soir, et surtout, donnant directement sur le vallon inférieur de la Sagne qui n'est pas construit, elle n'a aucun bâtiment en face d'elle pour la gêner d'une façon ou d'une autre. Ces messieurs avaient donc des critères qui nous échappent un peu.

La maison no 101 quant à elle devait disparaître dans l'incendie de 1900. On sait qu'elle était encore possédée par Isaac Frédéric feu David Louis lors de l'établissement des cadastres en 1873.



Le vieux-moulin avec au fond la maison Pitôme



Magnifique maison Pitôme avec Jules-Louis Rochat, patron de la scierie, son fils Robert dans les bras, et sa femme (ou Mme Bélaz ?).

## Les descendants de David Louis Rochat<sup>24</sup>

En 1831, selon le recensement, la famille David Louis Rochat se compose comme suit :

*D(avid) Louis Rochat municipal*  
*Julie sa femme*  
*Isaac Frédérich son fils*  
*D(avid) François, idem*  
*L(ouis) Elie, idem*  
*Ufrasia sa sœur*  
*Rosalie, idem*  
*Lise, idem*

Nous nous attardons maintenant sur Isaac Frédéric et sa descendance. Celui-ci reprendra la maison no 101 après que son père ait racheté la maison de Jaques David Rochat.

Il y poursuivra les activités agricoles et commerçantes de son père, tenant en particulier épicerie dans la maison elle-même. Aucune photo ne témoigne de cet épisode qui put s'interrompre vers 1880, magasin que remplacera alors aussitôt l'épicerie Rochat-Balissat, à deux pas de là.

Isaac-Frédéric Rochat fut aussi amodieur. On le découvre dans l'indicateur de 1857 sous la désignation suivante : *Rochat, Isaac de David-Louis, amodieur de montagne*. Il amodiait très certainement une montagne sur France, ainsi que pratiquaient d'autres du village.

Dans tous les cas, il reste dans la tradition, puisque son père David Louis était aussi amodieur. Il le fut notamment de 1835 à 1837 où il louait les deux Crêts-à-Chatron.

Mme Mina Denys-Rochat, dans un texte écrit en 1980, nous éclaire sur cette famille :

*Ces quelques notices vous aideront peut-être à vous y reconnaître quant à ceux qui ont vécu avant nous. Du côté paternel, grand-père Isaac est décédé à l'âge de 90 ans. En premier mariage épouse une dame dont j'ai oublié le nom. Enfants : Constant, 4 enfants, Louis (Tri), 7 enfants, Fritz (Lolet), 11 enfants, et Marie, 2 enfants. En deuxième mariage épouse Louise née Baudet, 3 enfants,*

---

<sup>24</sup> Un extrait cadastral du 11 mai 1861 livre déjà quelques informations sur la succession de David Louis. David Louis feu Pierre Abram et ses deux fils Isaac et Elie-David Sami (François souligné avec la mention : François seul, partage du frère Elie David Louis Rochat), fils de David Louis feu Pierre Abram Rochat. Le dit Elie David Louis Rochat tient pour la part de son père par acquis du 15 février 1851. Désignation des immeubles. Acquis du 10<sup>e</sup> 9bre 1840 des héritiers d'Elie Rochat & neveux, Aux Charbonnières, maison d'habitation ayant grange, écurie, remise et cave 53.. 50 p. la rue d'orient et bise, 6960.- . Elie David Louis feu David Louis Rochat. Aux Charbonnières, couvert de fontaine de 3 perches la rue orient, 200.-



Elie (papa) 4 enfants, et Henri, 4 enfants. La maman de papa était la sœur de tante Jenny Gavillet, grand-mère de M. Welche, de là cousinage.

La maman de papa est décédée jeune. Celui-ci a été élevé à Epalinges, chez tante Mélanie, Rentré adolescent dans son village, il a épousé maman en mars 1875. Ils étaient du même âge, 1853. Grand-père Isaac était commerçant. Son commerce était bien achalandé, y compris pour les contrebandiers venus de Mouthe qui se ravitaillaient en café, tabac et sucre. La maison avait belle allure pour l'époque. Elle se situait où existe celle habitée par les descendants de « Rodzet ». Mon grand-père a eu le malheur de remettre son commerce à son fils cadet qui, avec sa femme, se sont adonnés à la boisson d'une façon déplorable. Résultat : faillites successives, ruine physique et morale au dernier degré. 4 enfants, dont deux déficients. A la débâcle, papa a été nommé tuteur de ce triste bilan. C'était à la fin du XIXe siècle.

On n'aura guère d'autres détails sur Isaac Frédéric. Celui-ci était né en 1809. Il décéda le 9 mars 1898. Il épousa Lucie Fanchette Rochat née Cart, et en second noces, Susette Baudet. Né vers 1810, il aurait eu 70 ans lors de l'établissement d'une belle facture pour le Vieux Cabaret pour l'année 1879. S'agit-il encore de lui, est-ce déjà son fils Henri qui n'aurait fait que réutiliser le papier commercial de son père ? Dans tous les cas, l'écriture ne décèle aucune faiblesse de la part du rédacteur de cette belle note en quatre pages que voici :

Compte à Charles Rochat vint.  
Cabaret

Banque Fédérale Romande  
Société Anonyme  
AUX CHEQUES SUISSES  
VALABLES JUSQU'EN 1904

(1879)

Janvier	12	1 <sup>er</sup> sucre 2 <sup>es</sup> café à / 120 ct et lait fait	2 40
	3	1 <sup>er</sup> chicoria 35 ct un litre pétrole 20 "	75
	25	un litre pétrole 20 ct 1/2 pot vinaigre	80
	25	1 <sup>er</sup> sucre 15 ct 1 <sup>er</sup> chicoria 15 ct	30
Mars	14	2 <sup>es</sup> café à / 120 ct lait 1 <sup>er</sup> chicoria 35	2 75
	21	un pot blanc / 1. 2 <sup>es</sup> Capuchon 90 ct	1 90
	3	1 <sup>er</sup> sucre pile 50 ct 1 <sup>er</sup> canelle 10 ct	60
	8	Savon 45 ct	45
	23	un litre pétrole 20 ct	40
Avril	6	2 <sup>es</sup> café / 240 ct 1 <sup>er</sup> chicoria 35 ct	2 75
	16	3 <sup>es</sup> Macaronis / 120 ct Feuilles vinaigre	1 30
	16	un litre pétrole 20 ct savon 20 ct	80
	15	2 <sup>es</sup> pois 60 ct huile de noix 40 ct	1 00
	25	2 <sup>es</sup> café 240 ct 1 <sup>er</sup> chicoria 35 ct	2 75
	3	1 <sup>er</sup> sel glabert 15 ct 2 <sup>es</sup> brasserie 50 ct	65
	5	2 <sup>es</sup> tabacon 25 ct 2 <sup>es</sup> calypette / 30	4 35
Mai	6	3 <sup>es</sup> Macaronis / 120 ct 2 <sup>es</sup> haricots 44	1 64
	10	1 <sup>er</sup> gricoff 35 ct 1/2 pot vinaigre 40 ct	75
	17	Savon 40 ct 2 <sup>es</sup> sel glabert 30 ct	70
	12	2 <sup>es</sup> balais 75 ct 1 <sup>er</sup> sucre 15 ct	90
	19	2 <sup>es</sup> café / 240 ct 1/2 chicoria 53	2 93
	7	1 <sup>er</sup> gricoff 35 ct 1 <sup>er</sup> sucre pile 50	85
	30	1 <sup>er</sup> sucre pile 50 ct	50
Jun	3	Savon 7 marcure / 460 ct	2 60
	3	2 <sup>es</sup> sucre 30 ct 1 <sup>er</sup> canelle 50 ct	1 00
	6	3 <sup>es</sup> Macaronis / 120 ct 2 <sup>es</sup> café / 240 ct 2 <sup>es</sup> haricots	4 16
	3	2 <sup>es</sup> haricots 44 ct 1/2 chicoria 53 ct	3 27
			45 35

(1870)

Report

Jun 9	1 <sup>re</sup> livre plombagine 20ct	f 43"
17	1 <sup>re</sup> sucre 45ct + 1 <sup>re</sup> soudre 15ct	"
21	1 <sup>re</sup> sucre pile 50ct + 1 amiron 50ct	1 00
Juillet 4	3 <sup>re</sup> Macaronis f 1 20ct 2 <sup>re</sup> cafe' f 2 40-	3 60
5	2 <sup>re</sup> chicorie 70ct 2 <sup>re</sup> soudre 30ct	1 00
5	1 <sup>re</sup> pruneaux 40ct 1 <sup>re</sup> raisin 50ct	" 90
5 11	2 <sup>re</sup> sucre pile f 1 - 2 <sup>re</sup> riz 56ct Canelle 10ct	1 00
12	1 <sup>re</sup> sucre pile 50ct	" 50
3	3 aunes Catoma f 2 50ct Laine	7 50
5	4 aunes toile à f 1 45ct Laine	5 80
5	1 <sup>re</sup> sucre 45ct	" 40
23	2 une paire pantoufle piece f 6	6 00
28	2 <sup>re</sup> cafe' f 2 40 + 2 <sup>re</sup> chicorie 70ct	3 10
29	1 <sup>re</sup> soudre 15ct 1 <sup>re</sup> griette 35ct 2 Mureux <sup>80ct</sup> saron	1 30
3	bleu 20ct huile de noix 40ct	" 60
29	2 <sup>re</sup> haricots 44ct 1 <sup>re</sup> cassonade 45ct	" 89
30	2 lingiles f 13roussetout f 15	15 00
Nov 2	1 <sup>re</sup> cassonade 45ct canelle 5ct	" 50
4 9	1 litre petrole 40ct 2 <sup>re</sup> haricot 45ct <sup>15 cent</sup> 1/4	" 99
11	2 <sup>re</sup> cafe' f 2 40ct 2 <sup>re</sup> riz 56ct 1 <sup>re</sup> <sup>53</sup> 1/2 ct	3 29
18	2 <sup>re</sup> haricots 44ct - 1/2 pot vinaigre 40ct	" 84
23	3 Mètres flanelle à f 2 75ct Le Mètre	8 25
3	1 <sup>re</sup> Cassonade 45ct canelle 10ct	" 55
26	40 centimetre flanelle f 1 10ct 2 <sup>re</sup> sucre pile <sup>110ct</sup>	2 10
		<u>710 17</u>

1870		Report	110.17
29	1 lb	Un pain sucre 22 et 3/4 à 42 ct la lb	9 55
1	1 lb	9 et 1/4 Crin africain à 18 ct la lb.	1 67
3		Un petit 60 ct	" 60
3	3 lb	4 et 10 uncs Crin africain à 18 ct	" 82
9		1 lb café f 120 ct 1 lb chicorie 35 ct 2 lb sucre 30 ct	1 85
12		1/2 petit vinaigre 40 ct 1 lb griedy 35 ct	" 75
18		2 lb pruneaux f 1 - 1 lb raisin 60 ct 2 lb sucre pile 2	2 60
3		Cannelle 20 ct Un vase de nuit 50 ct 2 lb Macarons <sup>80 ct</sup>	1 50
24		2 lb café f 2 40 ct 2 lb sucre pile f 1 - 1 lb chicorie 35 ct	1 40
3		1 lb chicorie 35 ct	" 35
27		Un balais pain riz 75 ct Une jupe Couleur f 280	3 55
3		Un Mètre coutil 75 ct	" 75
5		1 1/2 Mètre peluche bleu à f 2,20 ct le Mètre	3 30
8 lb	2	Une toile à fromage f 1,75 ct	1 75
4		1 lb sucre pile 50 ct 1 lb litre huile f 1 - 2 lb horset <sup>44</sup>	1 94
3		1 lb riz 28 ct 2 Morceaux savon 80 ct 1 lb sucre pile 50	1 58
20		2 lb café f 2 40 ct 1 lb chicorie 35 ct	2 75
29		pour savon f 150 ct 2 lb sucre 30 ct	1 80
30		2 Morceaux savon 80 ct. bleu 20 ct	1 00
9 lb	3	4 Mètres toile à f 1 le Mètre	4 00
3		1/2 Mètre peluche à f 2 20 ct le Mètre	1 10
3		1/2 lb laine à 45 ct lonce	3 60
3		Un Calson brun f 2 00	2 00
5		2 lb café f 2 40 ct 1 lb chicorie 35 ct 2 lb pois 60 ct	3 35
3		1/2 Mètre ratine à f 10 le Mètre fait	5 00
		1/2 aune Milaine f 150 ct boutons bride 40 -	1 90
		2 bobins 20 ct	" 20
10 lb		1 litre pétrole	" 40
			f 174



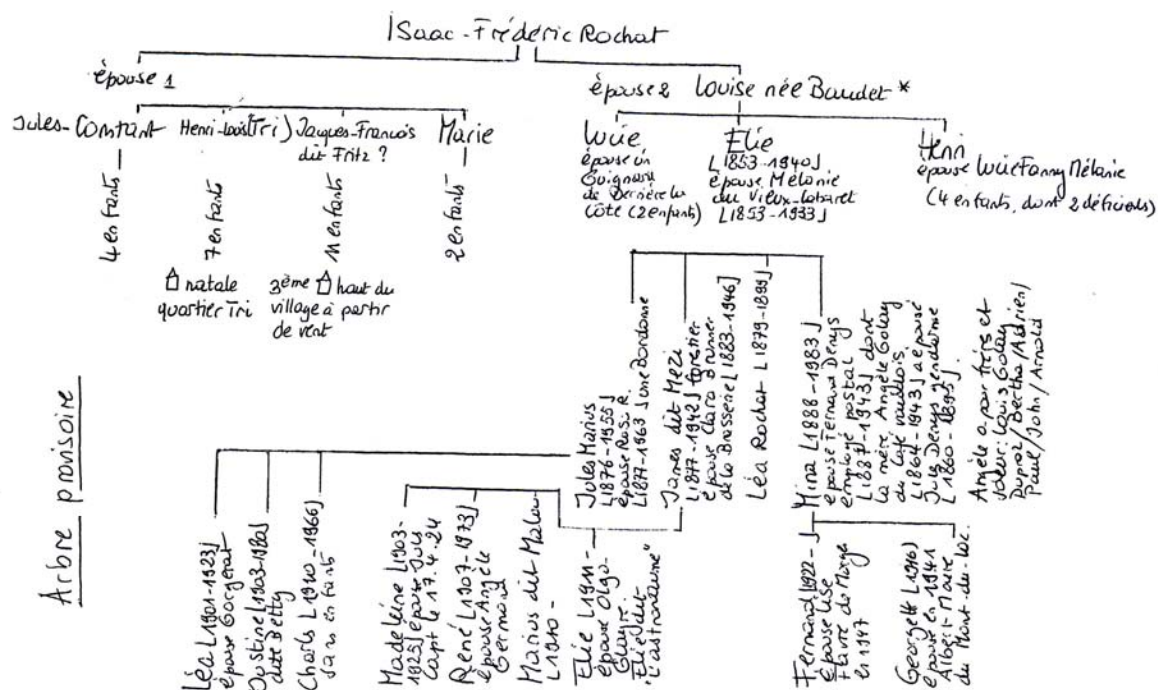
1879 *Repart* 172.23

9	br	10	1 <sup>re</sup> Lira - 2 <sup>de</sup> Macaronis 80ct	huile de noix 20ct	"	1	20
12			1 <sup>re</sup> arridon 50ct	1 <sup>re</sup> soie 15ct	1 <sup>petit</sup> aluz <sup>15</sup>	"	80
3			3 Mètres coutil à 70ct	le Mètre		2	40
3			5 1/2 Mètres Milaine à 170ct	le Mètre		9	35
19			2 Mètres piqué à 150			3	00
3			2 bobines 30ct	2 échereaux soie 20ct		"	50
13			1 paire brida 20ct	2 Mètres Moire à 260	le Mètre	5	20
3			1 1/2 Mètre toile richi à 110	le Mètre		1	65
3			8 Mètres galons 80ct	une pièce serpentis	1	80	
16			une pièce sacot laine	1 50ct	8 auz elastig	120	2 70
19			1 <sup>re</sup> grétéz 35ct	1 1/2 onces laine terneau	1,05	1	40
24			2 <sup>to</sup> café	2 40ct	1 <sup>to</sup> chicorée 35ct	2	75
3			un litre pétrole 40ct	1/2 pot vinaigre 40	"	"	80
26			3 onces laine blanche	1,35ct	1 1/2 onces brun 68ct	2	03
9			un Mètre étoffe	1 30ct		1	30
27			3 1/4 onces laine blanc	à 45ct	lance	1	45
3			2 onces laine terneau fin	70ct	lance	1	40
2	br		2 Mètres 60 centimètres	Cotonne à 1 50ct	le 1/2	3	90
			1 litre pétrole 40ct	une paire sentouff	claque	5,00	5 40
13			2 <sup>de</sup> café	2 40ct	2 <sup>to</sup> pois 60ct	3	00
			1 1/2 <sup>to</sup> chicorée 53ct	un litre pétrole 40ct	"	"	93
19			1/4 sucre Caudit 20ct	1/4 tabletz de gomme 50	"	"	70
			1/4 pot vinaigre 40ct	4 auz Mèches 30ct	"	"	70
24			6 <sup>to</sup> pruneaux 40ct	2 40ct	5 <sup>to</sup> raisins 65	225	4 65
9			5 <sup>to</sup> sucre	2 25ct	15 <sup>to</sup> sucre pile	2,00	4 55
			2 <sup>de</sup> Macaronis 80ct	1 litre pétrole 40ct		1	20
29			2 Mètres cotonne	à 1,50ct	le Mètre	3	00
			1 <sup>to</sup> pruneau 40ct	1 <sup>to</sup> cassonade 50ct		2	90
1	br	Janvier	2 Mètres toile richi	à 110ct	le Mètre	2	40

ie Dio 244.89 f 244.89

Acquitte le 23 fevrier 1880

*F. Rochat*



Laissons ici les enfants nés du second mariage d'Isaac Frédéric, soit Lucie qui épousera un Guignard de Derrière-la-Côte, Elie de l'Épine-dessus de bise<sup>25</sup> et Henri qui finira sur la paille, pour retrouver les enfants du premier lit. Jules Constant, sa destinée nous est inconnue. Il en sera de même de celle de Marie. Reste Jacques François dit Fritz, dit plus communément encore Lolet et qui rachètera la troisième maison du voisinage du haut du village à partir de vent. Des éléments de son histoire sont rapportés par Mme Annette Dépraz<sup>26</sup>. Et Henri-Louis avec un surnom de derrière les fagots qui vous fait revivre les heures passées de ce village, Tri.

Il n'y a plus personne désormais pour raconter quelle fut sa vie. Seules les rares données en notre possession nous permettront de découvrir quelque peu qui il était.

Henri-Louis dit Tri épouse Julie<sup>27</sup>. Le couple eut 7 enfants, dont Robert-Louis Rochat, père de Jules-Louis Rochat, grand-père de Robert Rochat dit Binoce qui serait ainsi le père de Binoce, mécanicien sur locomotive à vapeur, de la Compagnie du train à vapeur de la Vallée de Joux ! Une sœur de Robert fils de Jules-Louis, Isabelle, mariée Barraud.

Robert-Louis eut aussi pour enfants Roland Rochat, boucher au Sentier, et Robert, mort à dix-sept ans.

<sup>25</sup> Rémy Rochat, *Ceux de l'Épine-dessus de bise*, Editions Le Pèlerin, 2002

<sup>26</sup> Annette Dépraz-Rochat, *Un village brûle*, Le Pèlerin, 1984.

<sup>27</sup> On parle d'Adeline sur certains arbres généalogique.





Quatre générations, Robert dit Rodzet, Jules-Louis Rochat scieur, Robert dit Binoce, aussi scieur, et enfin, le dernier, Raymond Rochat dit Binoce, scieur et camionneur et chauffeur de locomotive à vapeur.

Henri-Louis eut aussi un fils appelé Tri, probablement Henri de son prénom, père de Willy, grand-père de Georges, et arrière-grand-père de Willy Rochat, traiteur.

Un autre frère de Rodzet, serait parti en Savoie. A son décès, comme il n'était pas catholique, il aurait été enseveli à côté du cimetière.

Un fils au moins pour celui-ci, Alfred dit Freddy, ou encore Tiétié, boulanger aux Charbonnières. Celui-ci eut quatre enfant : Emile boulanger à Vallorbe, Charles, à Lausanne, Yvette, mariée à Betza du Pont et Liliane au Japon<sup>28</sup>.



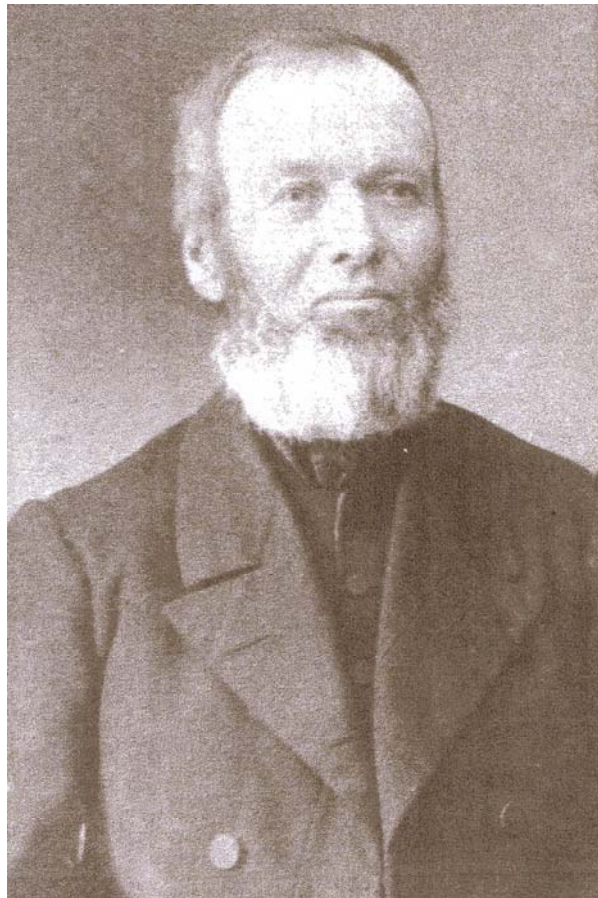
A l'arrière le grand-père Tri, soit Henri-Louis, père à Rodzet. Les deux enfants sont ses petits enfants, Jules-Louis et son cousin Willy.

---

<sup>28</sup> La filiation Tri sous toutes réserves, ces données provenant d'arbres généalogiques divers et encore à l'état de brouillon.

Mais revenons aux habitants de la maison Pitôme. David Louis Rochat, né le 12 avril 1779 à la Cornaz, décédé le 23 février 1867, avec donc à son actif une carrière bien remplie qui vous laisse partir avec la satisfaction du devoir accompli, si cela se peut !, partage son patrimoine entre ses fils le 26 août 1858. Ceux-ci sont Isaac Frédérick, David François et Elie David Louis. Ils reçoivent chacun un certain nombre de champs. Isaac Frédérick hérite la maison no 101, les deux autres frères obtiennent la grande bâtisse Pitôme que pour l'occasion on coupe en deux parties égales. On découvrira ce partage dans les pièces annexes.

David François dit Pitôme, il donna son nom à la maison, était né aux Charbonnières le 11 août 1812, il y décéda le 30 juin 1890<sup>29</sup>.



David François dit Pitôme. Superbe portrait d'un darbyste qui l'est jusqu'au bout des ongles ! L'habillement, la barbe, le regard où se découvre toute la rigueur de la congrégation, la tenue générale, tout d'un convaincu qui se donnera pour tâche de vivre l'enseignement chrétien selon la bible, la référence universelle et unique.

---

<sup>29</sup> Registre des mariages, 1838 : le quatre janvier mil huit cent trente huit a été célébré dans l'église du Lieu le mariage promis entre David François Rochat, fils de David Louis et de Louise Julie née Rochat du Lieu, y domicilié (Charbonnières) âgé de vingt-cinq ans et Jeannette Rosalie Rochat, fille de Isaac et de Henriette née Meylan du Lieu, y domiciliée (Charbonnières) âgée de dix-neuf ans. Témoins : Charles Cart, régent au Lieu et David François Félix Emile Buffat, régent au Séchey. La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu des annonces publiées sans opposition au Lieu, du consentement du père de l'épouse mineure, pièces qui restent aux archives, les deux époux sont nés dans cette paroisse. Roulet Ministre.

Il avait épousé Jeannette Rosalie Rochat le 4 janvier 1838, au Lieu. Celle-ci était fille d'Isaac Rochat de la Cornaz et d'Henriette née Meylan. Selon l'ouvrage de M. Perrenoud sur la famille Pitôme et sa descendance<sup>30</sup>, les époux étaient superbement beaux lors de leur mariage où la mariée n'avait « que » 19 ans. Elle décédera au Charbonnières le 17 mai 1890.

Le couple eut 9 enfants : Zélie – Isaac Julien<sup>31</sup> – Paul Frédéric – Louise-Julie – Jules François – Louis-Samuel – Alfred – Marie Sélima – Alice Rosalie –.

Il convient de retenir ici les deux seuls qui restèrent au village, Paul-Frédéric (1842-1915) et Jules-François (1847-1923).



Zélie, fille de David François, qui s'établira en Allemagne.

---

<sup>30</sup> Notre famille Rochat, ascendants d'Emile Rochat-Collomb, 2008.

<sup>31</sup> Isaac Julien (1840-1920) aurait-il connu l'Amérique avant de s'installer en Suisse ? Un passeport le concerne : Confédération suisse, passeport canton de Vaud, district de la Vallée de Joux. A toutes les autorités civiles et militaires chargées de maintenir l'ordre public, laissez librement passer Mr. Rocht Isaac Julien, fis de David François, originaire du canton de Vaud, Suisse, demeurant depuis dix ans dans la commune du Lieu dont il est bourgeois, district de la Vallée, allant aux Etats-Unis d'Amérique dans l'intention de s'y occuper d'agriculture. Et loin de l'arrêter dans sa route et de permettre qu'aucun tort lui soit fait, veuillez au contraire le protéger et lui accorder l'assistance ou les secours qui pourraient lui être nécessaires, sous offre de réciprocité. Le présent passeport, qui a été signé par le requérant et délivré sous la signature du Préfet, sera bon pour aller et revenir et pour le terme d  
seulement. Donné au Sentier le cinq de mai mil huit cent soixante six (1866).  
Le Préfet Reymond.

Note : on découvre tous les tampons et signatures nécessaires délivrés au Havre. Rien ne concerne cependant les USA proprement dits. Il est à croire que du Havre, Isaac Julien a rebroussé chemin pour ne plus jamais parler de son voyage ! Une tentative seulement... A moins que ?



David-François, leur père<sup>32</sup>, qui avait probablement racheté la moitié de maison de son frère Elie David Louis, avait fait une donation entre fils le 1<sup>er</sup> septembre 1885. Paul-Frédéric Rochat héritait d'une part du domaine et de la moitié orientale de la maison. Jules François d'une autre part du domaine et de la moitié occidentale de la maison.

Alfred Rochat allié Colomb obtenait quelques champs qu'il dut sûrement vendre bientôt. Il en fut de même de Louis-Samuel Rochat. Les sœurs furent dédommées en argent. Ce partage est à découvrir dans la partie documentaire.

Notons pour poursuivre que Jules-François, habitant de la partie occidentale, n'eut que des filles : Lydie – Léa – Julie – Alice. Julie, ou plutôt Louise-Julie épousa Robert Rochat dit Rodzet, un Tri, qui fut ainsi le prince consort ! Elle décéda en 1876, à l'âge de 31 ans. Sa descendance n'habita cette partie de maison probablement que pendant sa jeunesse. Jules-Louis Rochat s'établit dans l'une des maisons du haut du village, les autres s'éloignèrent du village.

Maison et domaine furent vendus dans les années septante à Nestor Darbellay. Sa famille y réside encore.

Pause avec une galerie de portrait des habitants anciens de cette maison.



Jules-François père de quatre filles

---

<sup>32</sup> On lit dans l'ouvrage : Notre famille Rochat, Ascendants d'Emile Rochat-Collomb, p. 10, au sujet de David François Rochat. « David François Rochat, dit Pitôme (signification inconnue), fils de David Louis et de Louise Julie, née Rochat. Né aux Charbonnières le 11 août 1812, décédé aussi aux Charbonnières, le 30 juin 1890. Il habite dans la maison dite « chez Pitôme ». En 1885 il procède à quelques travaux d'aménagement dans sa maison afin de la partager en deux, ceci de façon à ce que ses deux fils Paul Frédéric et Jules François en héritent la moitié chacun. Il est simultanément agriculteur, fromager et probablement transporteur. Il lègue un gros héritage à ses fils à son décès. De religion protestante, la plupart des membres de sa famille ont adhéré à l'assemblée évangélique (darbystes). Il est d'ailleurs probable que David François ait rencontré John Nelson Darby lors des nombreux séjours de ce dernier à Lausanne entre 1840 et 1850. Une salle de réunion avait de plus été aménagée dans la maison Pitôme. On raconte à ce sujet que lorsque la fenêtre était ouverte par beau temps et afin d'aérer quelque peu une salle surchauffée, les habitants du village qui passaient dans la rue à proximité pouvaient entendre les fidèles chanter avec ferveur.

Cette histoire en fait avait été racontée par Gaston Rochat à son fils Rémy. Elle figure désormais en bonne place dans la « légende » !





Grand-mère Julie, ou plutôt Louise-Julie, femme de Robert Rochat dit Rodzet, mère de Jules-Louis scieur.



Tante Alice, sœur de Julie



Tante Léa, autre sœur de Julie

Pour l'autre moitié de maison, la partie orientale, nous retrouvons Paul-Frédéric Rochat.

Celui-ci épousa Zélie Jeannette Rochat.

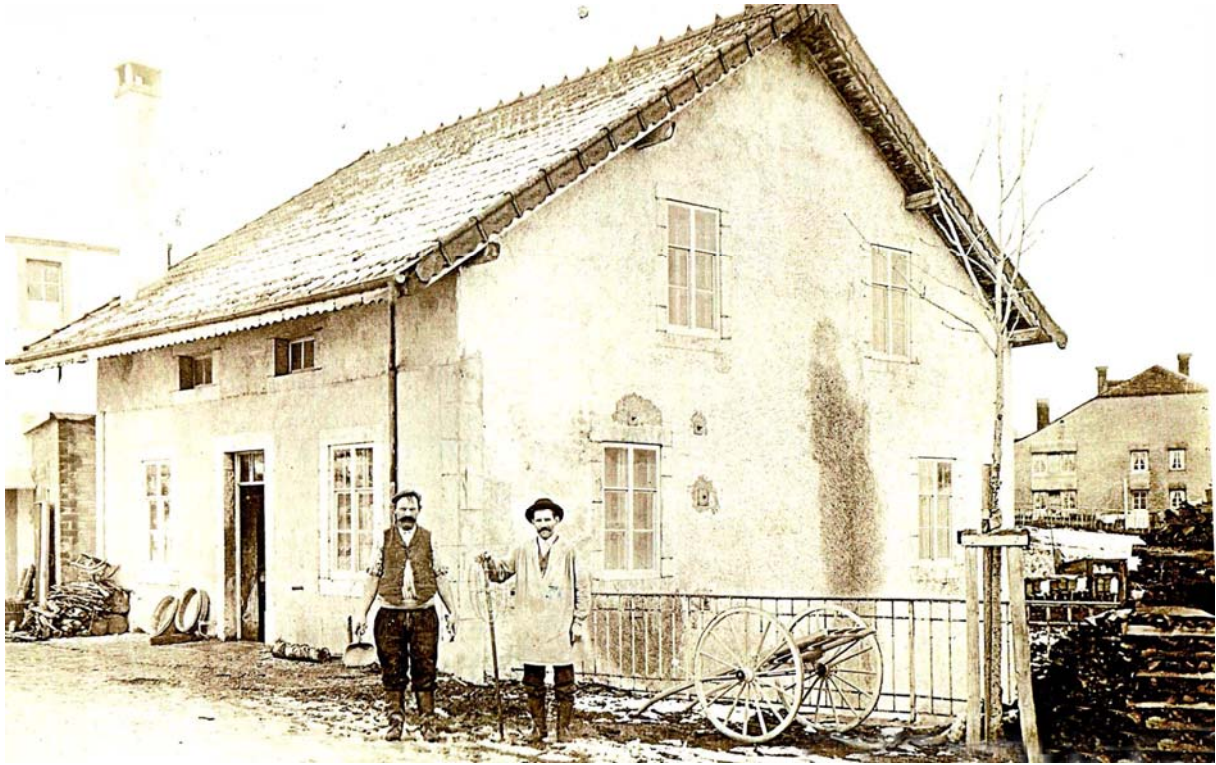
Leur fille, Annette Rosalie, épousa Constant Bélaz, le grand-père à Gaston Guignard, donateur des documents dont une partie est reproduite ci-dessus.

Leur fille Edith Zélie Bélaz épousa Henri Guignard. Le couple eut deux enfants, Edith et Gaston.

Edith décéda en 1967, à l'âge de 43 ans. Gaston Guignard resta seul en conséquence propriétaire de cette ½ maison qui passera, si ce n'est pas déjà fait, aux mains des enfants.

Constant Bélaz fut laitier au village de 1908 à 1914. Le non paiement des dernières locations lui valut un procès en bonne et due forme.





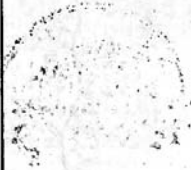


Constant Bélaz, en blouse, avec son commis dans les années 1910. Nous sommes devant la laiterie. A gauche la boulangerie. En arrière-plan la maison Pitôme. A droite, la barrière métallique épargnant une chute de plus de deux mètres dans le poulailler du Vieux Moulin sous-jacent, le bois pour la laiterie, et surtout le marronnier au début de sa croissance, tandis que nous le connaîtrions presque déjà au terme de sa croissance, sous lequel était un banc de la Sté de Développement du village. Toute une époque ! A découvrir dans « Saveurs d'enfance », du soussigné, et dans « Les Pommes sauvages », encore à composer !



Papier réclame utilisé dans le magasin Bélaz et issu du fonds personnel de Gaston Guignard

Constant Bélaz, après ses activités fromagère, reprit le magasin (future coopé) alors tenu par sa fille Edith. Cette situation est prouvée par le document ci-dessous :

	<u>RECONNAISSANCE DE DETTE</u>
	<p>Le soussigné reconnaît devoir à sa fille Edith— GUIGNARD - BELAY, domiciliée à Lausanne, la somme de — —(12'231.-) DOUZE MILLE DEUX CENT TRENTE ET UN FRANCS pour le commerce qu'elle exploitait dans la maison des— hoirs Depallens aux Charbonnières consistant en Epicerie, mercerie, quincaillerie, etc. —</p>
	<p>Cette somme est due dès le 15 novembre 1922, date à laquelle le commerce a été effectivement remis. Cette— somme n'est productive d'aucun intérêt et n'est réalisable qu'au décès du soussigné. —</p>
	<p>Charbonnières le quinze novembre mil neuf cent vingt-deux. —</p>
	<p><i>Lausanne le 15 octobre 1922</i> <i>Mil neuf cent vingt deux</i> <i>Bélaz</i></p>



Constant Bélaz devait garder un commerce d'épicerie jusqu'en 1945 environ, qu'il avait transporté depuis quelques années déjà dans son propre bâtiment, rez-de-chaussée, entrée corridor.



Superbe photo des années vingt, Constant Bélaz, sa femme probablement, sa fille Edith peut-être, et deux fillettes du quartier.





Années 1910, Constant Bélaz au cheval et son commis à sa droite. Le néveau est encore de bois, tel qu'il s'était présenté pendant de nombreuses décennies.

Extrait des archives de M. Gaston Guignard :

Lettre d'Annette à son mari Constant :

*Charbonnières, le 13/10/1914*

*Mon chéri,*

*Ci-joint un tas de correspondance. Tu diras ce que tu voudras, les jours sont encore bien longs. Je pense que ça va toujours à Chavornay. J'ai reçu une lettre d'Edith. Elle est toujours bien. Tu la liras quand tu viendras le plus vite possible, sans négliger ton commerce. Cela va sans dire, l'année sera longue.*

*Bélaz de Là-Dessous est mort.*

*Tous les baisers.*

*Ton affectionnée Annette.*

Constant Bélaz, après la laiterie des Charbonnières qu'il avait quittée en disgrâce, s'était tourné vers la laiterie de Chavornay. On ne sait combien de temps il la tint, pour rentrer bientôt au village et reprendre le commerce d'alimentation à la suite de sa fille Edith. Tout cela avec les temps intermédiaires naturellement plus ou moins longs.

Edith est la fille du couple Bélaz-Rochat.

Il y avait donc un autre Bélaz Là-dessous, c'est-à-dire aux maisons situées au fond du vallon de la Sagne.

*Charbonnières, le 27/10/1914*

*Mon cher mari,*

*Je viens de recevoir une lettre de notre fille. Elle me fait un peu chagrin. Il me semble qu'elle s'ennuie ... quand grand-papa fait-il des boîtes<sup>33</sup>, que je voudrais être là maintenant. Elle se plaint qu'on l'oublie, tu ne lui as pas répondu à sa lettre, c'est mal aït, écris-lui de suite, demande-lui si elle s'ennuie. Si c'est le cas, il faut qu'elle revienne. Elle m'envoie les félicitations de Mad. Butel pour ma fête. Notre chérie y pense plus que nous. Il paraît qu'elle a écrit à Vilma. Elle ne lui a pas répondu. Ca lui fait chagrin.*

*Tous mes baisers.*

*Annette*

*Elle m'envoie un petit paquet pour ma fête, des nouilles aux œufs et du café ! Il te faut lui envoyer un bon vacherin. Elle en désire tant. Elle commence à voir qu'il fait encore plus beau à la maison paternelle que partout ailleurs.*

Une lettre commerciale qui sent le roussi !

*Villeneuve, le 15 XII 1914*

*Monsieur,*

*Ile me semble quand même par honnêteté, vous devriez aviser les clients auxquels vous ne voulez pas envoyer vos vacherins. Je crois que vous (vous) fichez du monde.*

*Ste consommation Hauts Geneveys, en remboursement, réclame.*

*F. Schantz, fromages en gros, Chaux-de-Fonds, réclame aussi.*

*Meschler, Chaux-de-Fonds, réclame aussi.*

*Si vous ne voulez pas envoyer à 30 jours, dites-leur, s.v.p. ou avisez-moi que vous ne pouvez pas livrer.*

*Commission A. Grandjean à Bulle M. Vacherins pour le 25 XII écrira pour l'expédition.*

*Civilités*

*König*

*Tampon : L. Edouard König, représentant, Villeneuve (Vaud).*

---

<sup>33</sup> Il s'agit peut-être de Paul-Frédéric Rochat qui put faire des boîtes à vacherin, tout au moins les monter, pour son beau-fils Constant.

Paul-Frédéric, agriculteur, fils de David-François Rochat et de Jeannette Rosalie née Rochat, époux de Zélie-Jeannette née Rochat, devait décéder aux Charbonnières le 9 juin 1915, à cinq heures du soir. Soit moins d'une année après cette lettre.

L'oncle d'Allemagne remercie<sup>34</sup> :

*Chère nièce,*

*Depuis longtemps je voulais te remercier pour ta lettre et le vacherin et te féliciter en même temps pour la naissance de la chère petite fille que Dieu vous a donné qui doit vous faire bien plaisir.*

*Hier, j'étais à l'église, et au sortir je suis allée sur la tombe de ma chère Zélie<sup>35</sup> qui est toute garnie de fleurs, une jolie pierre, avec son nom en lettres dorées. Pour moi cela va bien tristement, car me voilà seul ; ma nièce, qui était toujours avec moi, est malade et a du partir. Justement, comme je voulais envoyer les lettres, arrive une lettre de Marie d'Amérique. Par cela, les lettres ont été oubliées dans mon buvard, sans cela elles seraient déjà longtemps entre tes mains, veuilles, stp, m'excuser.*

*Salue bien tes chers parents, ton mari aussi, et reçois les salutations sincères de ton oncle.*

*L. Schmid<sup>36</sup>*

*Veuille stp, envoyer cette lettre à tante Alice<sup>37</sup>, j'ai égaré son adresse.*

Edith, fille du couple, écrit de Berne, peut-être en 1914.

*Berne, le 16 décembre 1914 ?*

*Chers parents,*

*Je vous expédie mon linge. Bientôt c'est moi que vous recevrez. Nous avons les vacances mercredi, donc le 23. Je partirai à 2 h. 30 min. de Berne pour arriver à 9 heures aux Charbonnières. Je me réjouis beaucoup. J'espère qu'en partant à 2 h. 30 de Berne, j'arriverai assez vite pour voir l'arbre de Noël. Sinon veuillez m'écrire quand il se fait et quand je dois partir de Berne pour arriver assez tôt. Papa aura la bonté de m'écrire quand je dois partir de Lausanne, etc.*

*Et encore une fois, j'espère qu'il ne viendra pas me chercher à Lausanne, à moins que je ne passe par Neuchâtel, ce qui est un peu meilleur marché et qu'il me rejoigne à Chavornay. Car je dois passer par Chavornay si je passe par Neuchâtel. Vous m'écrirez donc comme il faut que je fasse et l'heure des trains, aussi bien par Neuchâtel que par Lausanne. En attendant une prochaine réponse et le plaisir de vous voir, recevez, chers parents, les bons baisers de votre sincère.*

*E. Bélaz*

---

<sup>34</sup> Lettre non datée

<sup>35</sup> Fille de David François

<sup>36</sup> Louis Schmidt, mari de Zélie dont on a vu le portrait plus haut. Le couple situé en Allemagne. Zélie était donc déjà décédée à cette époque.

<sup>37</sup> Idem . G.G. 1.2.04

Commerce de fromages  
Spécialité de Gruyère

S. Spack  
Yverdon

Yverdon, le 15 mars 1915

Monsieur Bélaz-Rochat, laiterie, Chavornay

*J'ai bien reçu le beurre, seulement je regrette, je ne puis pas continuer à prendre le beurre de table à ce prix ; le beurre de brèche vous pouvez me l'envoyer une fois par semaine au prix convenu. Nous payons actuellement le beurre de crème frs. 3.40. Veuillez svp me faire parvenir la facture des vacherins.*

*Dans l'attente, recevez, Monsieur, mes bonnes salutations.* Spack

Dure est la vie pour ceux qui perdent un proche :

Lausanne, le 25 octobre 1926

Bien cher papa,

*Il est 9 1/2 du soir, tout est tranquille chez nous, aussi j'en profite pour t'écrire quelques mots. Comme je l'ai dit par téléphone, je suis très bien rentrée et me suis mise courageusement à l'ouvrage. Je m'efforce de prendre modèle sur toi, mon cher papa, qui est si énergique et ne se laisse pas abattre. Ce n'est pas toujours facile, car il y a des moments bien pénibles quand on pense comme notre chère maman vous a été reprise rapidement. Elle n'a pas souffert, c'est déjà une grande consolation, mais quand même, ne nous semble-t-il pas qu'elle était bien jeune et aurait pu vivre encore bien des années ? Hélas. Dieu en jugé autrement, soumettons-nous sans murmurer et toujours bien reconnaissants des souffrances qu'il lui a épargnées. Je n'ai pas encore passé une nuit sans rêver après elle, comme c'est dure le matin de se faire à la réalité. Et toi, mon cher papa, comment cela va-t-il ? Ne te trouves-tu pas bien seul ? Tu sais où regarder, où prendre courage, n'est-ce pas ? Celui qui fait la blessure qui la panse. Regardons à lui avec confiance. Il ne nous abandonnera pas. Tu vois, cher papa, qu'il n'a pas voulu te laisser seul, n'a-t-il pas envoyé tante Alice ? J'en suis si heureuse, aussi je ne manque pas de le remercier. Je suis aussi bien reconnaissante envers tante Alice pour ce qu'elle fait pour nous. Quel souci de moins pour moi, lorsque je suis partie, de sentir que je ne laissais pas mon cher papa complètement seul. J'espère que vous faites bon ménage et tout ce que je désire, c'est que cela dure. Malgré notre douleur, il nous faut reprendre notre vie ordinaire, nous avons bien des devoirs ici bas, surtout moi qui ai le bonheur d'avoir un mari et des enfants. Ces durs petits, quelle consolation, et comme je*



voudrais qu'ils soient plus près de toi, cher papa. Enfin, s'il plaît Dieu vous nous verrons souvent, déjà dimanche, n'est-ce pas ?

Nous nous réjouissons beaucoup de se revoir. Tu seras toujours le bienvenu chez nous, cher très cher papa. Je te quitte, je suis trop émue pour écrire plus long.

Au revoir, mon petit papa, toutes nos pensées et meilleurs baisers en attendant dimanche.

Ta fille qui t'aime.

Edith

J'oublie de te dire que je suis tout à fait bien. L'appétit est revenu et la soif s'en va à grands pas. Bien des amitiés à tante Alice et tous mes remerciements.



Commerce de Fromages			<b>C. BÉLAZ-ROCHAT</b>			Spécialité de					
GRUYÈRE			CHARBONNIÈRES			de					
ET PÂTE MOLLE			Vallée de Joux, Suisse.			VACHERINS ou MONT-D'OR					
Adr. Téligr.: Belarochat						et de					
						TOMMES DE CÈVRE					
						GROS et DÉTAIL					
<i>M</i>						<i>Dai</i>					
pour les marchandises ci-après, expédiées à vos risques et périls											
et payables											
Charbonnières, le						190					
Nombre de pièces	Kilos	Grammes				Prix	Fr.	Cl.			



Une visite de la maison en 2007. On commence par la cave, autrefois destinée aux fromages, avec sa porte voûtée conduisant autrefois directement et de plein pied sur la cour arrière. Des transformations ont enterré cette sortie pourtant fort commode. Il se peut que ce changement soit intervenu après que les caves aient perdu de leur usage « fromager ».



Descendons d'abord à la cave par l'un de ces bons vieux escaliers d'autrefois...





Porte qui donnait autrefois directement sur la sortie, actuellement prise dans le complexe cave, c'est-à-dire débouchant sur une seconde cave créée sous la partie néveau (sauf erreur d'interprétation des lieux).

Il faut reconnaître ici que la cave n'était pas aussi grande qu'on pourrait le croire et que l'on ne pouvait en aucun cas entreposer des milliers de pièces de fromages, quelques centaines tout au plus. Ce qui fait penser, pour le premier propriétaire et marchand de fromage, Jaques David Rochat, qu'une partie importante des fromages d'alpage ne transitait pas par cette cave, mais était acheminée directement vers d'autres lieux.



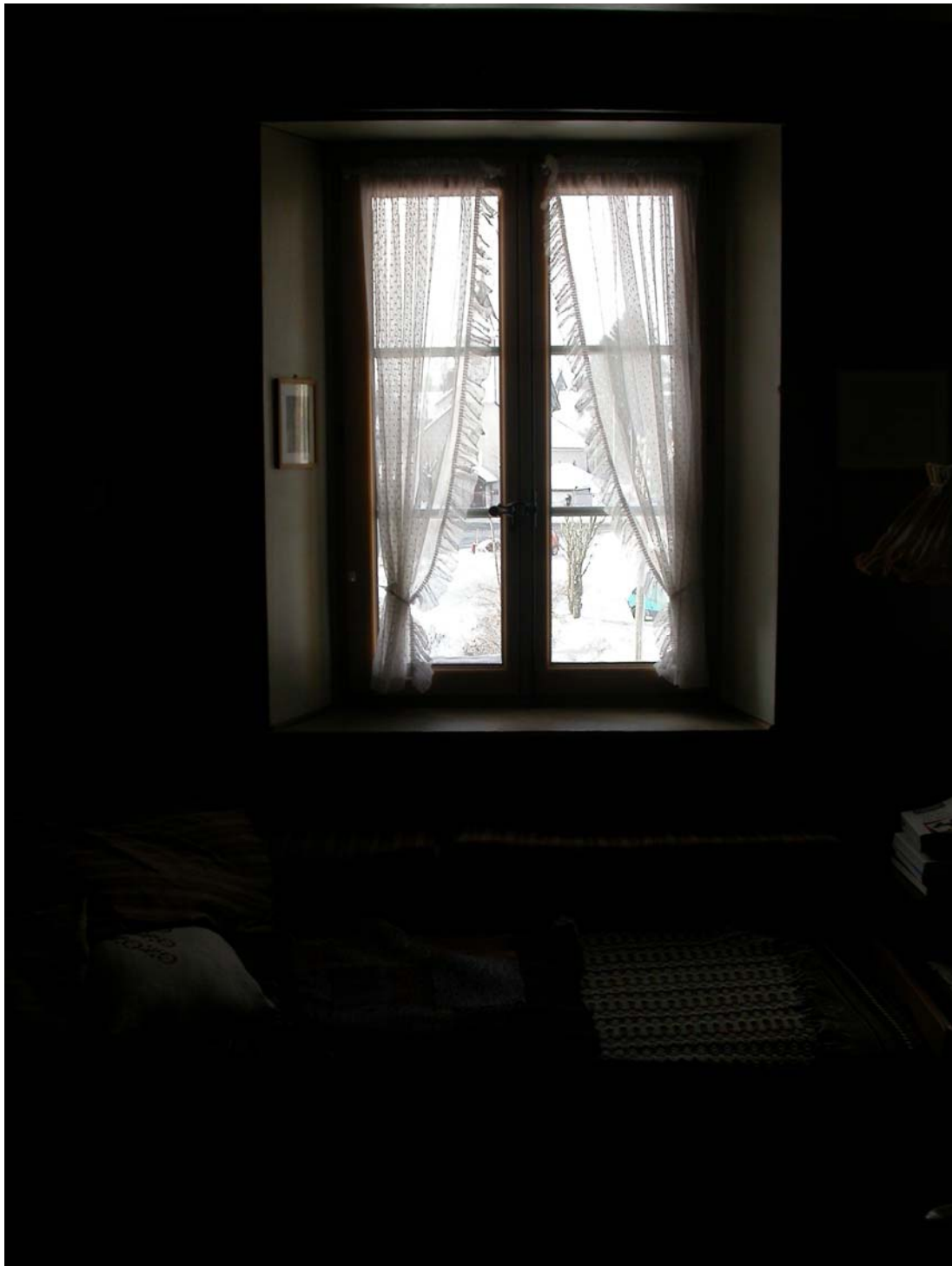


Une simple crèche, avec les stalles en bois, peut être un vrai poème, témoignage dans tous les cas toujours impressionnant de toute cette vie agricole et paysanne passée, tandis que celle-ci s'est effritée de nos jours pour ne voir plus au village que cinq professionnel, qui pourraient être réduits à deux ou trois dans un avenir assez proche, si ce n'est à deux, à un, à ???





Les boiseries de gauche peuvent être d'époque. Elles en ont vu passé du monde, elles ont même pu connaître les assemblées darbystes alors que l'on communiait avec ferveur dans l'une ou l'autre de ces pièces fort accueillantes...



Avec vue sur le village et le bel hiver qui déroule ses fastes pour les amateurs de neige et de ski, plaisirs que ne purent connaître les habitants de cette maison qu'à partir du début du XXe siècle.



Des poutres, des parois et des portes qui font leur quart de millénaire, avec une couleur et une patine magnifiques.







**Deux instantanés du cœur du village des Charbonnières pris en 1930 – 1935 :**



Le vieux moulin et l'église saisis dans leur réalité des années trente. Prêt de négatif de M. Gaston Guignard qui figure probablement sur les deux clichés où l'on découvre des enfants qui peuvent avoir dans les huit-dix ans. Gaston Guignard étant né en 1925, on peut donc dater ces deux clichés de 1935 environ. Constant Bélaz, ancien laitier, manie la pelle. Sur la photo no 1 on peut lire 2 heures 05 au cadran du clocher de l'église. Sur la photo no 2, il est trois heures moins dix au clocher, le temps exact qu'il a fallu pour achever le bonhomme de neige. Le temps « piégé » par la grâce du photographe amateur qui, ce jour-là, pouvait se trouver dans la maison et prendre ainsi les photos directement depuis la fenêtre. Est-ce Edith, fille de Constant Bélaz, qui aurait eu cette magnifique initiative ? Les anciens reconnaîtront les lieux, ce vallon aval de la Sagne, avec le fumier du vieux moulin apposé contre la façade à bise. Avec chez Paulet, le Cygne, le Vieux Cabaret. Et aussi la façade arrière de la laiterie à droite, que suit la façade arrière de la boulangerie. Tout un monde qui vivait sa petite vie de village sous la neige un après-midi d'hiver d' il y a bientôt trois quarts de siècle.



## Une fontaine de proximité :



La Société de la Fontaine de la Maissonnette des Charbonnières déclare que dans sa séance du 28<sup>e</sup> février mil huit cent soixante cinq 1865, elle a reçu comme Membre et à l'égal des autres sociétaires, Auguste Rochat feu Charles de David Carabin pour la finance de quarante-cinq francs dont il a fait reconnaissance d'autre part. De son côté, Auguste Rochat s'engage de participer à toutes les charges & devoirs des anciens sociétaires, comme aussi d'observer strictement les règlements et statuts de la Société. Fait à double aux Charbonnières, le 6<sup>e</sup> Mars 1865.

Le Président,  
Rochat

Le Secrétaire  
Jules Jér. Rochat  
Auguste Rochat

La finance d'entrée ci-dessus a été acquittée ce jour deux juin 1870.  
Jules Jér. Rochat secrétaire-caissier

La Société de la Fontaine de la Maissonnette des Charbonnières déclare que dans sa séance du 28<sup>e</sup> février mil huit cent soixante cinq 1865, elle a reçu comme membre et à l'égal des autres sociétaires, Auguste Rochat feu Charles de David Rochat Carabin, pour la finance de quarante-cinq francs dont il a fait reconnaissance d'autre part. De son côté Auguste Rochat s'engage de participer à toutes les charges et devoirs des anciens sociétaires, comme aussi d'observer strictement les règlements et statuts de la Société.

Fait à double aux Charbonnières, le 6<sup>e</sup> mars 1865.

Le Président : D. Rochat

Le secrétaire : Jules Jér. Rochat  
Auguste Rochat

La finance d'entrée ci-dessus a été acquittée ce jour deux juin 1870. Jules-Jér. Rochat, secrétaire-caissier.

On s'étonnera de trouver Jules-Jérémie Rochat si loin de son cercle ordinaire. C'est qu'avant de devenir gendre de Alexandre Rochat, père de Fanny, il habitait le voisinage sous jacent à la maison Pitôme, partie de bise.

## Notes sur David-Louis Rochat des Charbonnières - 1779-1867 -

Baptisé le 12 avril 1779, décédé le 23 février 1867, époux de Louise Julie Rochat, baptisée le 19 mai 1786, décédée le 5 juillet 1853, il vécut toujours aux Charbonnières. Il fut marchand de fromages selon les différents documents que l'on a pu retrouver à son sujet, en provenance surtout de M. Gaston Guignard aux Charbonnières, habitant la même maison Pitôme, partie orientale. Ainsi David-Louis Rochat écoulait fromages et vacherins sur le marché de Lausanne et il remontait les produits indispensables à la région en contre-voiture. Une étude reste à faire sur cette passionnante aventure commerciale<sup>38</sup>.

David-Louis Rochat racheta la maison Pitôme en 1840. Nous ne possédons pas l'acte d'achat qui serait à retrouver aux ACV. La maison appartenait auparavant aux descendants de Jaques David Rochat, David-Moïse, Abraham-Elie, David-Frédéric, et deux filles dont nous ne savons malheureusement pas les noms. Le deuxième garçon, Abram-Elie, pasteur tout comme son aîné, deviendra plus tard celui que l'on ne nommera le doyen Elie et dont la vie est retracée en grandes lignes sur une plaque apposée à la façade avant de l'église des Charbonnières. L'histoire de cette famille reste à faire. Jaques David Rochat, marchand de fromage, construisit cette maison en 1763, seul ou en association avec d'éventuels frères. Elle avait été conçue dans le but de tenir commerce de fromage, avec des caves pour l'époque importantes, dont une porte voûtée donnait directement sur la rue, accès aujourd'hui condamné.

Le doyen Elie Rochat, qui semble avoir été le dernier descendant de la famille, avait tenu à ce que la maison et le domaine, considérable à l'époque, ne fussent pas vendus d'un bloc, mais que pour ce qui est des champs tout au moins, chacun ou presque du village puisse acheter une brique plus ou moins importante. C'est la raison pour laquelle l'acte de vente de 1840 a été reproduit entre dix et vingt fois, c'est-à-dire autant qu'il y avait d'acheteurs de champs, et que l'on put en retrouver plusieurs exemplaires dans le cadre de nos recherches dans les familles du village. Cas probablement unique.

Or donc David-Louis Rochat quant à lui, outre un ou deux champs, ce qu'on suppose, acheta la maison, seul ou en compagnie de l'un ou l'autre de ses fils. Il avait besoin d'espace pour agrandir son commerce de fromage, cette maison, la plus intéressante et la plus grande du village, d'un style exceptionnel, constituait une occasion unique.

David-Louis Rochat habitait précédemment le no 114 du cadastre de 1814 (voir plus bas). Cette maison était la deuxième de la rangée du haut du village, partant du côté de vent. Elle était resserrée entre deux autres bâtisses, c'est dire si sa situation était inconfortable. On peut d'ailleurs découvrir cette maison sur

---

<sup>38</sup> Aventure dont nous pouvons donner ici quelques mots. David-Louis Rochat fabrique des chevrotins et des fromages en 1829-1832 qu'il livre à Frédéric et Samuel Rochat, frères de Moïse du Haut-des-prés. Pour eux David-Louis Rochat effectue des transports sur la capitale, leur rachetant des produits, farine entre autres, qu'il remonte en contre-voiture à la Vallée. Son fils Isaac est cité dans la liste des amodiateurs de 1857. David-Louis Rochat est dit ancien municipal dès 1839, alors qu'il avait remplacé David Rochat municipal, à ne pas confondre, tonnerre ! David Louis Rochat était aussi lui-même amodiateur.

les différentes photos anciennes qui nous montrent le vieux village des Charbonnières, notamment sur l'extrait ci-dessous :



Le no 114 est la deuxième maison depuis la gauche. La première bâtisse, propriété de la femme de Jules-Jérémie Rochat, vient d'être refaite.



Sur une photo plus ancienne d'Auguste Reymond, on découvre vu d'un autre angle le haut du village des Charbonnières, disparu dans les flammes en septembre 1900. Le photographe est ici sur le Crêt du Port et fait face à la Dent de Vaulion. La première maison n'a pas encore été transformée et offre le style tout à fait traditionnel de la Vallée de Joux, maison d'un seul étage avec néveau sur le devant, avec un second, c'est une possibilité, au couchant. On dit d'elle en 1837 :

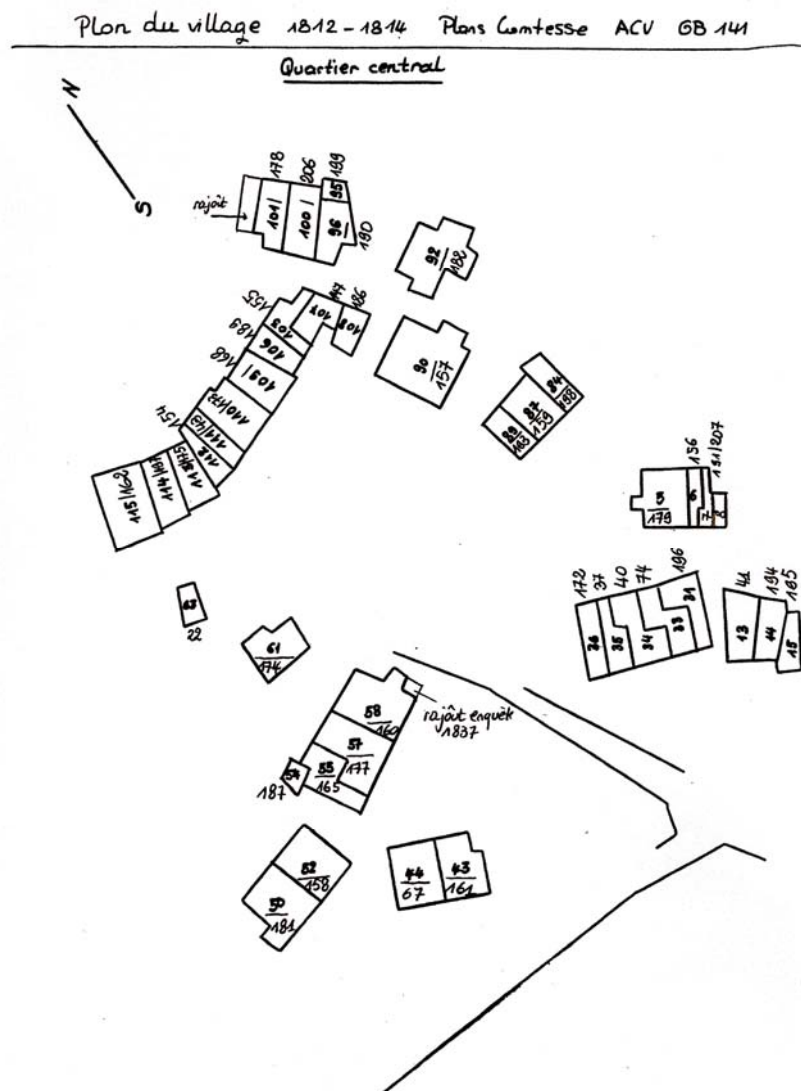
*« No 270, art. 162 du plan (non noté no 115 du plan), Rochat, hoirs de Jaques Ferdinand et Jean Pierre feu Jean Pierre. Aux Charbonnières, une maison d'habitation, grange et écurie. Identique au tableau et au plan. Prix de revient 4200.-, conservation 6, âge plus de 100 ans. Valeur locative présumée 35.-, prix de vente présumé 2000.-, juste valeur 3000.- Ce bâtiment comprend un rez-de-chaussée et une antichambre, une chambre et un grenier à l'étage, bonne charpente, bonne construction, bon sol ».*



Cette maison, selon son style, était pourtant peut-être l'une des plus anciennes du village.

La deuxième maison est celle que posséda David-Louis Rochat à partir du 14 avril 1809<sup>39</sup>. On disait d'elle en 1837<sup>40</sup> alors qu'elle avait été vendue aux frères David-Moïse et Moïse-Samuel Rochat :

« No 269, art. 197 du cadastre (non noté, no 114 du plan), aux Charbonnières, une maison d'habitation, grange et écurie. Identique au tableau et au plan. Prix de revient : 2500.- Conservation 6, âge plus de 80 ans. Valeur locative présumée 30.- Prix de vente présumé 1600.- Juste valeur 1800.- Ce bâtiment comprend un rez-de-chaussée et un étage sur le derrière où il y a deux chambres. Bonne charpente, reconstruite en 1836, bon sol ».



Mais David-Louis ne va pas rester longtemps dans cette maison no 114. On ne sait pour quelles raisons, mais on peut supposer qu'il s'agit d'une question de place, il l'échange avec celle no 101, alors propriété de Abram Moïse feu David Moïse Rochat. L'échange est du 27

<sup>39</sup> Voir acte de vente de cette date dans les documents

<sup>40</sup> ACV, GEB 141/2, procès-verbal de la commission du district de la Vallée pour l'évaluation des bâtiments, Commune du Lieu, abrégé désormais « maisons 1837 ». Idem pour la note sus-jacente.

octobre 1826, instrumenté par le notaire Bonard du Lieu. Une somme de 800.- est redue par l'un des deux propriétaires, nous ne savons lequel.

David Louis ne va pas tarder à reconstruire, à moins que des transformations aient déjà eu lieu du temps de ses prédécesseurs. C'est tout au moins ce qui ressort de l'enquête sur les maisons de 1837 :

« No 244, art. 178 du cadastre (non noté no 101), Rochat David Louis feu Pierre Abram, aux Charbonnières, une maison d'habitation, grange et écurie. Identique au tableau et au plan. Prix de revient 5000.- Conservation 6, âge plus de 80 ans. Valeur locative présumée 32.-. Prix de vente présumé 2600.-, réel fr. 800.- en 1825 (en réalité 1826). Juste valeur 3600.- Ce bâtiment comprend un rez-de-chaussée et un étage sur le devant bâti, bonne charpente, bonne construction, bon sol, bonne exposition. Reconstruction en majeure partie depuis une vingtaine d'année ».

Cette reconstruction a pu selon nous se faire en plusieurs étapes, dont la dernière serait par exemple celle de 1832, quand David-Louis obtient un devis de la commune du Lieu pour « réparations et construction qu'il veut faire à sa maison située au village des Charbonnières<sup>41</sup> » :

52

Rochat David Louis Municipal; Devis des réparations et constructions  
 1<sup>er</sup> quil veut faire à la maison située au Village des Charbonnières -  
 1<sup>er</sup> Une Remise à bois de la Maison de 20 pds Sur 25 et 18 d'hauteur moyenn  
 2<sup>e</sup> Couverture de la remise de 25 pds Sur 32, coller des chevres de 11' loia. 20 -  
 en tout 19' loia, Encelles et lambris.  
 3<sup>e</sup> Parois en plancher des quatre côtés soit 90 pds Sur 15 ou 155 pds -  
 4<sup>e</sup> Plancher sur la remise de 18 pds Sur 20 plancher dessous de 25 pds 5' 20 m  
 5<sup>e</sup> Esciller pour monter sur la remise -  
 6<sup>e</sup> A la grange de la Maison d'habitation; une parois entre la grange et la  
 de 35 pds Mettre une gîte d'aupe gite, et fillon entre quatre colonnes  
 7<sup>e</sup> A l'écurie plancher depuis et depuis 9 chevres et les portes -  
 8<sup>e</sup> A la cave près de l'écurie plancher depuis de 30 pds Sur 9 -  
 9<sup>e</sup> Esciller pour descendre à la cave sur le devant de la Maison  
 10<sup>e</sup> A la dite plancher depuis de 20 pds Sur 12 -  
 11<sup>e</sup> A la chambre de la plaque 30 pds de boiserie -  
 12<sup>e</sup> à Celle à côté 30 pds - - - -  
 à l'étage  
 13 Une galerie de 11 pds Sur 8 plancher depuis et depuis parois des  
 quatre côtés soit 38 pds -  
 Pour les quelle constructions et réparations il faut 93 planches  
 ainsi que l'ont déclaré les soussignés désignés à cet effet: Messieurs  
 F. Samt Guignard syndic; Louis Lepit, L'Esquat mair et Daniel Mayet  
 fils Maître charpentier; aux Marcis le 11 août 1832 -

Cette maison que David Louis Rochat reconstruit à son goût, et selon les besoins de son important commerce de fromage, est absolument magnifique.

<sup>41</sup> ACL, S9, du 11 août 1832

Que l'on découvre de même sur une photo d'Auguste Reymond que l'on peut dater des années 1887 :



La maison de David-Louis Rochat est à gauche. Elle ne jouit certes pas tout à fait du soleil levant, mais tôt quand même le matin « l'astre du jour » vient égayer sa façade ouest. La façade nord est plus ingrate qui donne sur les champs de la Sagne et sur ses jardins à choux. C'est une très grosse maison. On peut supposer que l'écurie et la grange sont du côté nord-est de celle-ci, la façade ensoleillée étant naturellement réservée aux habitations. Présence de deux grosses cheminées. S'agit-il à gauche, d'une nouvelle cuisine, et à droite, au cœur de la maison, que par conséquent l'on ne peut pas éclairer par une fenêtre, de l'ancienne cuisine ? Dans ce cas les transformations dateraient de quelque cinquante ans auparavant, désireux qu'on était de retrouver un peu de lumière. Ces transformations qui semblent ne pas figurer sur le devis peuvent cependant avoir été faites plus récemment, où plus anciennement, si les travaux ont porté sur plusieurs décennies.

Selon le même devis, l'escalier que l'on construit en 1832 est-il pour se rendre à la cave que l'on aurait aménagée en vue d'y entreposer ou d'y affiner des fromages ? On peut le croire.

La situation familiale de David Louis Rochat est alors la suivante<sup>42</sup> :

David Louis municipal  
Julie sa femme  
Isaac Frédéric son fils  
David François idem  
Louis Elie idem  
Euphrasie sa sœur  
Rosalie idem  
Lise idem.

---

<sup>42</sup> Selon le recensement de 1831, supplément no 4, p. 35.

La famille se compose alors de 8 individus, ainsi que sur l'arbre généalogique que l'on découvrira en supplément.

Mais David Louis n'est jamais loin de toute bonne occasion qui se présente. Et quand vient à se vendre le patrimoine des frères Rochat, pasteurs et autre, il est sur les rangs, notamment pour l'achat de la maison. Qu'il obtient le 10 novembre 1840, acte instrumenté probablement par le notaire Bonard, d'Auguste Rochat Co<sup>43</sup>, pour la somme de 5735.-, qui est, par rapport aux ventes et achats qui se pratiquent à l'époque, un montant considérable.

Mais ici, David Louis a alors 61 ans, le patriarche n'est plus seul, il est accompagné de deux de ses fils, Isaac Frédéric et David François dit Pitôme.

Il est probable qu'alors David Louis laisse en jouissance la maison 101 à son fils Isaac Frédéric que l'on y retrouvera, et qu'il s'en va habiter la maison no 90 avec son autre fils François et le reste de la famille. La maison est grande pour accueillir beaucoup de monde. Mais surtout elle aura l'immense avantage de pouvoir y placer plus aisément un commerce de fromage. On ne faisait ici que reprendre dans le fond, les anciennes mœurs de la maison qui avaient cependant été abandonnées depuis belle lurette, les fils de Jaques David Rochat marchand, dont deux étaient pasteurs, ne mettant plus la main au fromage depuis longtemps !

David François fils de David Louis Rochat, donnera son surnom à la maison, puisque, et on ne sait depuis quelle époque, on dira quant à celle-ci chez Pitôme.

David Louis Rochat va demeurer jusqu'à sa mort, c'est-à-dire 27 ans dans cette magnifique maison. On gage qu'il y eut satisfaction et qu'il put y poursuivre, lui ou ses fils qui auraient peu à peu repris la main, ses activités de marchand de fromage.

On disait de cette maison en 1837 :

*« No 271, tableau 22, article du cadastre no 157. Rochat Elie et neveux, ministres, aux Charbonnières, une maison d'habitation, grange, écurie et remise, contenant 53 1/2 toises. Plan fol 50 no 90. Prix de revient 8000.- Conservation 6. Age 73 ans. Valeur locative présumée 55.- Prix de vente présumé 3200.- Juste valeur 5200.- ce bâtiment d'une construction solide et d'une bonne distribution pour un gros rural, comprend une cave en terre, un rez-de-chaussée, et un étage bien bâti. Deux cheminées. Les jours, par la mauvaise direction de la toiture, ne sont pas bons<sup>44</sup>. Dans le toisage on n'a pas compris l'avant-toit où sont des angles doubles ».*

La manière dont il géra et partagea plus tard sa maison, ainsi que la destinée de celle-ci, seront analysées en d'autres lieux. Comme aussi ce qu'il adviendra de la maison no 101 qui devait disparaître dans l'incendie de 1900. On sait qu'elle était encore possédée par Isaac Frédéric feu David Louis lors de l'établissement des cadastres en 1873. Isaac Frédéric dit probablement Tri. Ainsi

---

<sup>43</sup> Information à contrôler si ce n'est pas à reviser.

<sup>44</sup> Remarque assez curieuse des taxateurs. Certes, la façade ne reçoit pas le tout premier soleil, néanmoins assez tôt elle est en pleine lumière, et jusqu'au soir, et surtout, donnant directement sur le vallon inférieur de la Sagne qui n'est pas construit, elle n'a aucun bâtiment en face d'elle pour la gêner d'une façon ou d'une autre. Ces messieurs avaient donc des critères qui nous échappent un peu.



disait-on « Les Tri », « Chez les Tri », pour désigner cette famille et la maison qu'ils habitaient depuis 1826.

Revenons-en à David Louis qui, tout en menant commerce de fromage, était aussi municipal de la commune du Lieu. Ses activités politiques seraient à retrouver dans les registres communaux, si faire se peut. On pourrait découvrir néanmoins la durée de son mandat et à quelles affaires importantes il participa, soit lors des discussions de la municipalité, soit de manière directe en gérant personnellement certains dossiers.

Cette étude nous porterait trop loin.

Ce que l'on sait donc, c'est que David Louis Rochat était descendu de la Cornaz en 1809 pour y racheter la maison no 114.

207.

Dh 4/8

Rochat  
Rochat  
Requis.  
Levé.

Du 14.<sup>e</sup> Avril 1809.

Personnellement est constitué le citoyen  
Jean Isaac, feu Jean Isaac Rochat des Charbonnières.  
Qui a vendu à perpétuité, au citoyen David Louis -  
fils du Citoyen Pierre Abraham Rochat Marchand -  
de la Cornaz, présent & acceptant; les immeubles  
suivants situés tant aux dites Charbonnières, que  
dans son territoire 1.<sup>o</sup> Une maison consistant en  
logement, grange et cuisine, et environ dix toises  
de terre en plus la joignant du côté d'occident, -  
limitant le grand chemin d'orient, la maison  
& terre des bois d'Henry Frédéric Rochat d'occident  
& d'axe, la maison & clos aux bois de Jean Pierre  
Rochat de Vaux. 2.<sup>o</sup> Environ quinze toises de terre  
en jardin devant ladite maison, limitant le  
clos de Frédéric Glay d'orient, le chemin public  
d'occident, la terre des bois de Jean Pierre  
Rochat de Vaux, & celle des bois d'Henry  
Frédéric Rochat de Vaux. 3.<sup>o</sup> Enfin Environ  
vingt-cinq toises de terre en jardin, limitant  
à la Sagne, limitant la terre d'Abraham David -  
Rochat Municipal d'orient & d'axe, celle de  
Moïse Rochat Cordouan de Vaux, et celle des  
frères

frères Rochat du haut des prés d'occident  
 avec fonds, droits, dépendances, appartenances,  
 et propriétés quelconques; Et cette vente est  
 faite pour le prix de Cinq Cent Soixante  
 francs, pour toutes choses; Payé & satisfait  
 au contentement dudit Jean Isaac Rochat  
 vendeur, par des arrangements particuliers,  
 au moyen de quoi les dévotions et justifications  
 se sont ensuivies avec promesse de due  
 garantie à la part dudit vendeur, à  
 l'obligation de ses biens; Les Droits Contentieux  
 seront payables par ledit David Louis  
 Rochat acquéreur, à qui de droit; Ainsi  
 fait et passé aux Charbonnières en  
 présence des citoyens Louis Rochat du  
 haut des prés, et Samuel Rochat maçon  
 des Cottets; Cérémonie requise; Ledit jour  
 14<sup>e</sup> Avril 1809.

Ent. payé.

J. Borcard

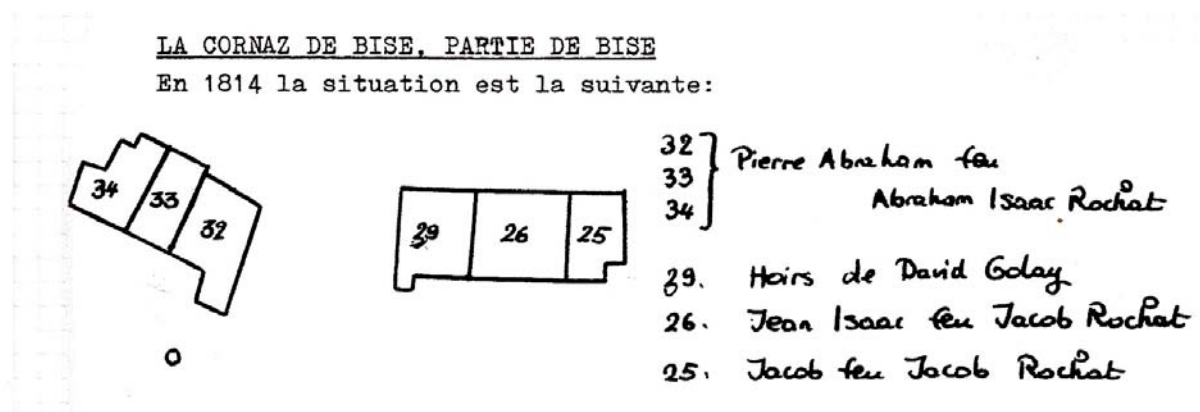
Le père de David Louis Rochat est Pierre Abram Rochat de la Cornaz, lui aussi marchand, et selon toute probabilité et selon la tradition locale, de fromages.

Nous délaissions donc David Louis Rochat pour nous intéresser désormais au sort de son père Pierre Abram<sup>45</sup>. Celui-ci, marchand, est très certainement d'une

<sup>45</sup> Le Pierre Abram Rochat de la filiation Loïc Rochat dans son ouvrage de 2005 sur « André Samuel Rochat mon parrain », ne peut pas être le bon. Pour la simple raison que celui qu'il cite, membre de la branche Pirod, alors que ceux de la Cornaz ne sont apparemment pas des Pirod, serait né en 1712 pour décéder en 1790, ne pourrait pas par conséquent avoir pu acheter des terres en 1809 ! Si l'on consulte les recensement de 1787 et de 1792, l'on découvre qu'il y a plusieurs Pierre Abram dans le village des Charbonnières. Donc retrouver le bon

bonne situation. On le découvre dans les propriétaires fonciers de 1802, avec un domaine d'une surface de 7850 toises, ce qui le range incontestablement parmi les gros paysans et agriculteurs de la région. Car si la toise carrée est d'environ 9 m<sup>2</sup>, cela lui fait tout de même un domaine de 7 hectares, soit plus de 15 poses vaudoises. On le voit aussi, le même jour du 14 avril 1809, actes instrumentés par le même notaire Bonard, racheter deux parcelles de terrain. L'une, acquise de David Rochat charon des Charbonnières pour 40.-, l'autre de Pierre Samuel et David Rochat frères maçons des Crettets, pour 56.- Les deux à la Sagne et se touchant. Il est évident que ces sommes ne sont pas importantes et ne peuvent en aucun cas aider à déterminer la situation de fortune de l'acheteur. Mais quand l'on achète à la place de vendre, c'est tout de même un bon signe. Et puis il y a déjà cette grosse brique citée plus haut. Il serait intéressant ici de découvrir le testament de Pierre Abram Rochat de la Cornaz peut-être consultable aux ACV.

Pierre Abram Rochat, à la Cornaz, habite les nos 32, 33 et 34.



On pourra découvrir dans l'enquête sur les maisons de 1837, que le no 32 appartient alors à Abram Isaac feu Pierre Abram – ce bâtiment comprend un rez-de-chaussée seulement et un grenier au-dessus, sa distribution laisse quelque chose à désirer. Il a été reconstruit en 1837. Agé de 165 ans -. Que les no 33 et 34 sont propriétés de Jeanne Rochat, née Vallotton, femme de Charles Samuel qui devait sauf erreur être le frère de Abram Isaac. Toujours selon l'enquête sur les maisons de 1837, le no 34 comprend seulement un rez-de-chaussée, il est très bas, distribution défectueuse, localité isolée, âge plus de 100 ans, et le no 33, âgé lui aussi de plus de 100 ans, est de même condition que le précédent.

---

n'est pas facile, dans tous les cas il faut beaucoup de feeling et d'expérience pour mettre la main sur le bon. Nous sommes à cet égard persuadé que l'état-civil doit être mis en comparaison directe avec les listages divers émanant d'une communauté.





La Cornaz de bise vue de l'arrière en 1899. On est en train de construire le chemin de fer.

On comprendra ainsi que Pierre Abram Rochat a vécu dans des bâtisses d'un confort extrêmement réduit. On n'a pas de peine à comprendre qu'un des fils ayant des ambitions plus étendues et désireux de développer le commerce de fromage de manière plus dynamique, soit descendu au village.

Lors du recensement de 1831, on découvrait pour cette tribu de la Cornaz de bise :

Marie Henriette Rochat Cornaz, veuve

Isaac son fils

Charles Samuel idem

Charles Louis idem

Moyse idem

Euphrasie sa femme

Ami Frédéric son fils

Pierre Abram est donc décédé avant 1831. On le rencontre sur différents listages . En 1815<sup>46</sup> on le trouve dans la troisième classe d'industrie imposée, avec une taxe 4 florins.

En 1814, Pierre Abram Rochat est dit marchand, à la Cornaz, il paie 12 florins 7 sols d'impôt, il fait partie des très bons contribuables.

Il ne figure curieusement pas sur une liste de 1802, intitulée impôt des patentes. Il a probablement été oublié pour une raison indéterminée, à moins qu'il ait connu, du fait de la crise, un arrêt complet de ses activités marchandes pour se consacrer uniquement à l'élevage et à l'agriculture.

Pour en savoir plus sur Pierre Abram Rochat, consultons le recensement de 1792.

La famille est située alors sous le terme de : Pierre Abram Rochat de la Cornaz et sa mère. Elle comprend 5 masculins, chef de famille y compris, et 6 féminins, total de 11 personnes.

En 1787 on découvre, pour la Cornaz, Pierre Abram feu Abram Isaac Rochat. 1 chef de famille, la femme, 3 garçons et une fille. Il y a tout lieu de croire que

---

<sup>46</sup> Pour tous ces listages, voir suppléments no 2 et 3 à l'histoire de la communauté du Lieu, Le Pèlerin, 1995.



la famille est en pleine période d'agrandissement et qu'il y aura encore des enfants à naître.

Nous n'en saurons pas plus sur l'homme, fils donc de Abram Isaac. Celui-ci est cité dans le recensement de 1770. Abram Isaac Rochat du dit lieu, 8 personnes, sans qu'il n'y ait d'autres détails.

Quel est le père d'Abram-Isaac ? Nous recourons à notre documentation personnelle à défaut de recherches en bonne et due forme dans les registres d'état-civil des ACV, ce qui viendra plus tard, par nous ou par quelque autre chercheur, et permettra de confirmer (ou d'infirmer) nos propos.

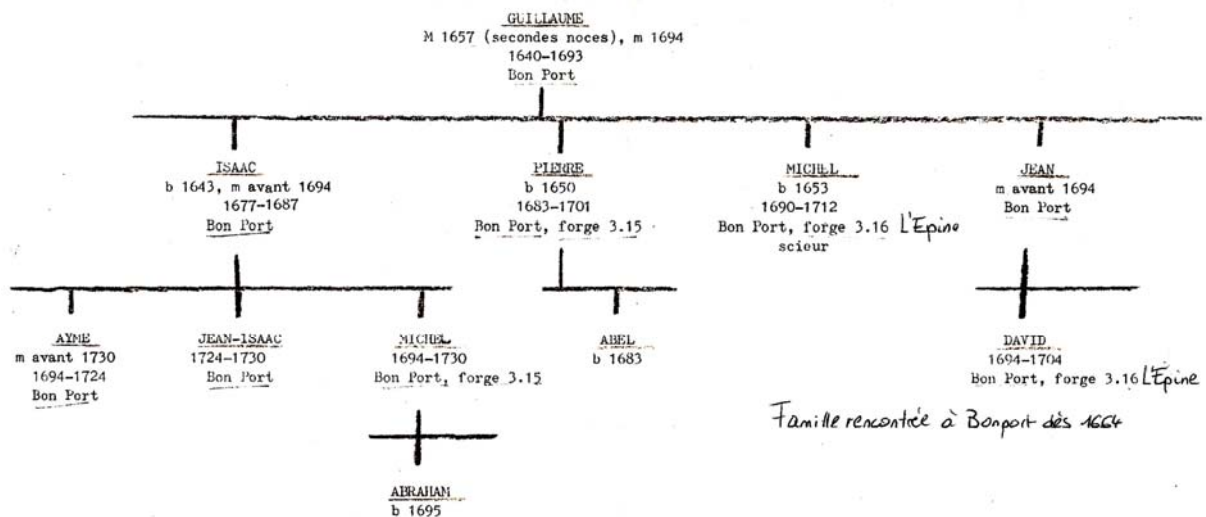
En consultant une liste de quelques citoyens des Charbonnières en 1750, tirée du registre AA1 des archives du dit hameau, nous voyons qu'Abram Isaac Rochat de la Cornaz est cité. Et c'est tout à fait par hasard que nous découvrons dans une autre liste de cette époque Abram Isaac feu Abel Rochat de la Corne, ce nom de lieu écrit tel quel.

Nous voilà donc avec une génération de plus.

Pour remonter plus haut, la liste de 1708 (ACL, A1, du 31 mai) nous sera-t-elle utile ? Hélas non, pas d'Abel parmi les endettés Villadin. Preuve que la situation était probablement bonne pour la famille. A moins qu'il ne faille citer Pierre Rochat, père d'Abel, qui sera à découvrir plus bas ?

Pas d'Abel non plus dans le dimier de 1695. Découvrir la filiation d'Abel de la Cornaz ne pourra finalement se faire que par une courte généalogie mise sur pied par le professeur Pelet. Ainsi que dessous :

5. GENEALOGIE PARTIELLE ROCHAT DE LA CORNE



Le prénommé Abel qui figure sur cette liste, baptisé en 1683, prénom assez rare, ne peut qu'être le nôtre, disons à 90 % de certitude. Il est fils de Pierre et petit fils de Guillaume. Son année de naissance, 1683, le place de manière correcte dans la lignée.

Ces deux personnages sont à découvrir dans le dimier de 1695 où l'on peut lire, dans un endroit du listage qui comprend les habitants de la Cornaz, Pierre feu Guillaume Rochat.

Quant à ce Guillaume Rochat, il pourrait bien figurer dans la liste des Rochat des charbonnières participant à la construction d'une salle sur le four et datée du 22 II 1674. On y lit simplement parmi des ressortissants des maisons foraines, Guillaume Rochat. Il est vrai que ce Guillaume-là pourrait aussi être de l'Epine.

Pelet ne donne pas d'ascendance pour ce Guillaume Rochat. Simplement il le marie en 1657, il le donne pour mort en 1694, et il lui attribue un rôle dans la gestion de Bonport de 1640 à 1690.

Gestionnaire à partir de 30 ans, décédé à 84 ans, à partir de ces hypothèses il devrait être né vers 1610. Son père ainsi pourrait avoir été le premier constructeur d'une maison à la Cornaz en 1600, selon une reconnaissance de cette date :

*« Reconnaissance de Jonas fils de feu Vaulchier Rochat. Es Charbonnières, aultrement au Petit Billiard... En l'Espinaz... des biens accreuz, assavoir à la Cornaz, un mas de terre et bois... dans lequel il a édifié une maison...<sup>47</sup> »*

Pour éviter les constructions par trop abracadabrantes, on dira qu'il se peut qu'entre Jonas et Guillaume il pourrait manquer une génération. Alors ce chaînon manquant serait appelé X Rochat.

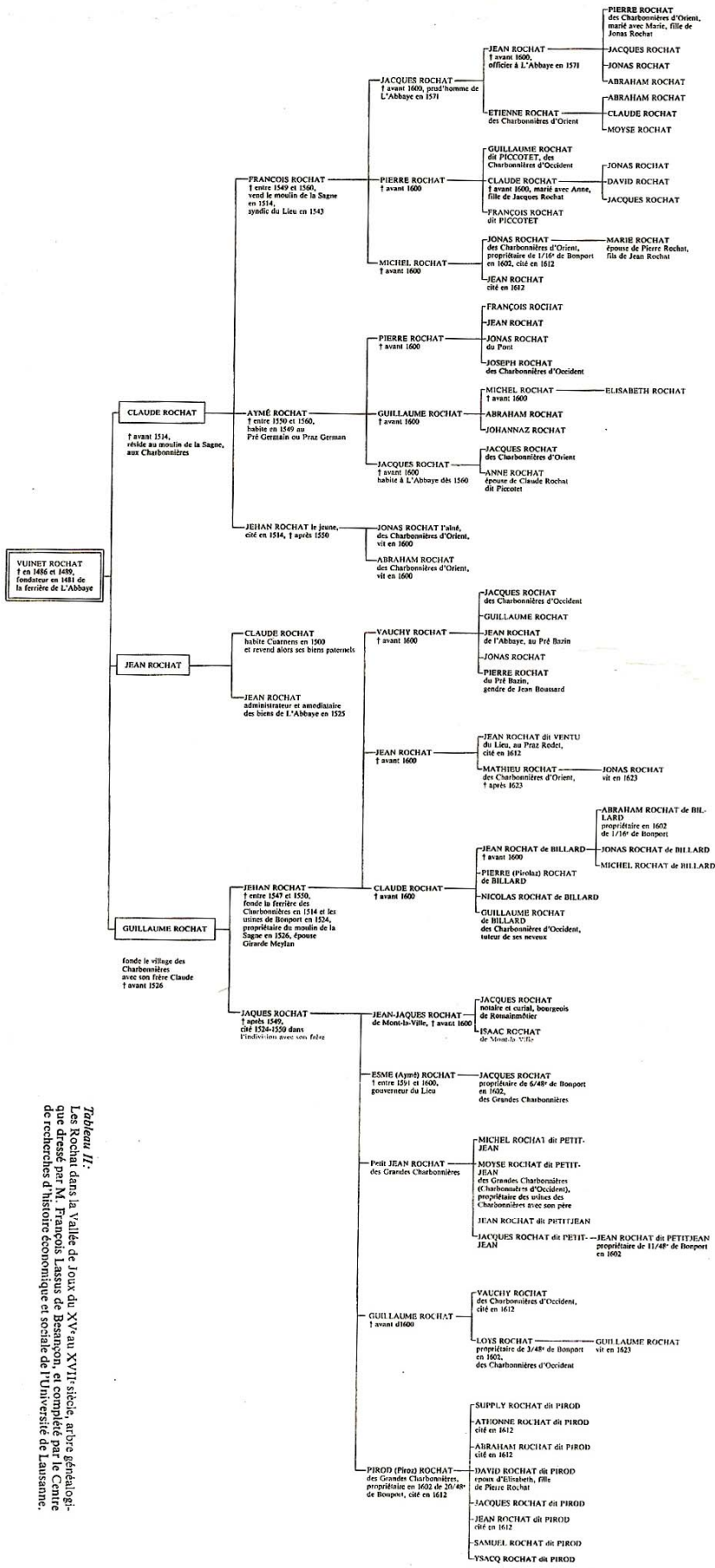
XRochat, père de Guillaume, serait fils de Jonas.

Jonas est fils de Vaulchier.

Vaulchier figure sur l'arbre Pelet 1600 que l'on découvre ci-dessous.

---

<sup>47</sup> Egrège Nicolas Monney, Quatrième livre des reconnaissances des communes du Lieu et de l'Abbaye et environs fait de 1600 à 1608, 1<sup>ère</sup> partie, Editions le Pèlerin, 2000, p. 56.



**Tableau II:**  
Les Rochat dans la Vallée de Joux du XV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup>-siècle, arbre généalogique dressé par M. François Lassus de Besançon, et complété par le Centre de recherches d'histoire économique et sociale de l'Université de Lausanne.

Vaulchy ou Vaulchier, décédé avant 1600, est fils de Jehan Rochat, décédé entre 1547 et 1550, qui avait fondé la ferrière des Charbonnières en 1514 et les usines de Bonport en 1524, propriétaire du moulin de la Sagne en 1526 et qui avait épousé Girarde Meylan.

Jehan Rochat fils de Guillaume Rochat qui avait fondé le village des Charbonnières avec son frère Claude, les deux fils de Vinet Rochat.

Et l'on sait que Vinet Rochat était quant à lui fils et petit-fils de Rochat déjà établis en Franche-Comté<sup>48</sup> où ils devaient demeurer et décéder, tandis que le reste de la famille émigrerait à l'Abbaye et s'installait avec le succès que l'on sait sur les bords de la Lionne.

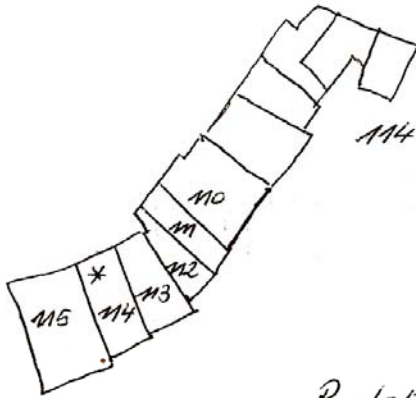
---

<sup>48</sup> Loïc Rochat dit dans son ouvrage précité : « ... la contrée de Villedieu-les-Rochejean, berceau de la famille depuis l'an 1200 ». En vérité il n'y a aucune preuve allant dans ce sens. Juste sait-on, en tout premier, qu'il y a à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, ou quelque peu avant, un propriétaire Rochat, grand-père de Vinet, qui possède deux pièces de terre lieu dit Au Brey. On ne remonte pas plus haut (voir à cet égard les œuvres de Lassus et l'ouvrage : Rémy Rochat, Notice historique sur la familleRochat, 1480-1980.



## Suppléments

# Localisation et généalogie



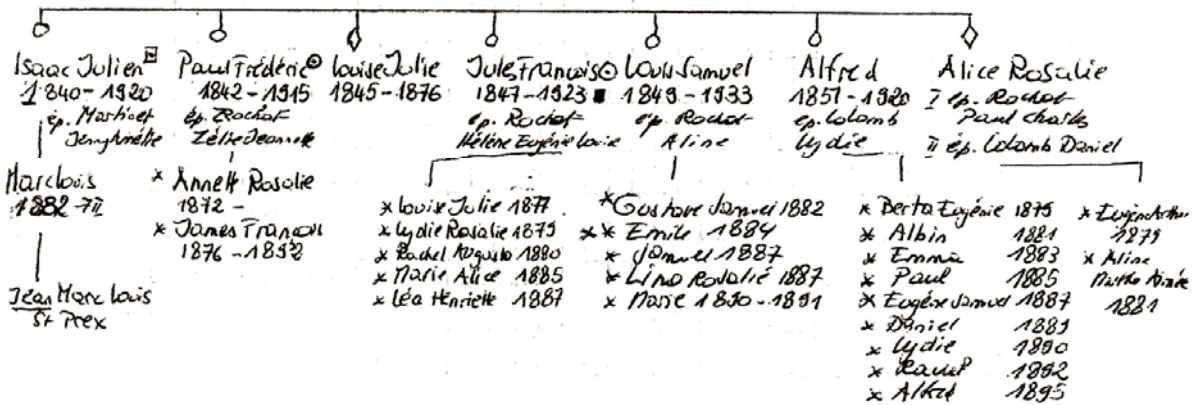
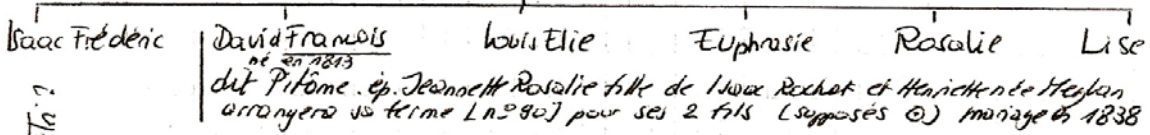
114 David-Louis de Pierre Abraham Rochet<sup>2</sup>  
 qui rachète en 1840 la maison n° 90  
 des trois de Jacques David Rochet  
 père du Doyen Elie et Agiez  
 [Abraham - Elie]  
 - maison, grange écurie et remise avec  
 et jardin de pré par le prix de 3600 francs.

Rochet Jules-François  
 ép. Rochet Hélène Eugénie Louise



o Pierre Abraham Rochet

David Louis municipal - ép. Louise Julie née Rochet  
 rachet la maison de la veuve Jacques David Rochet en 1840. Ln: 937

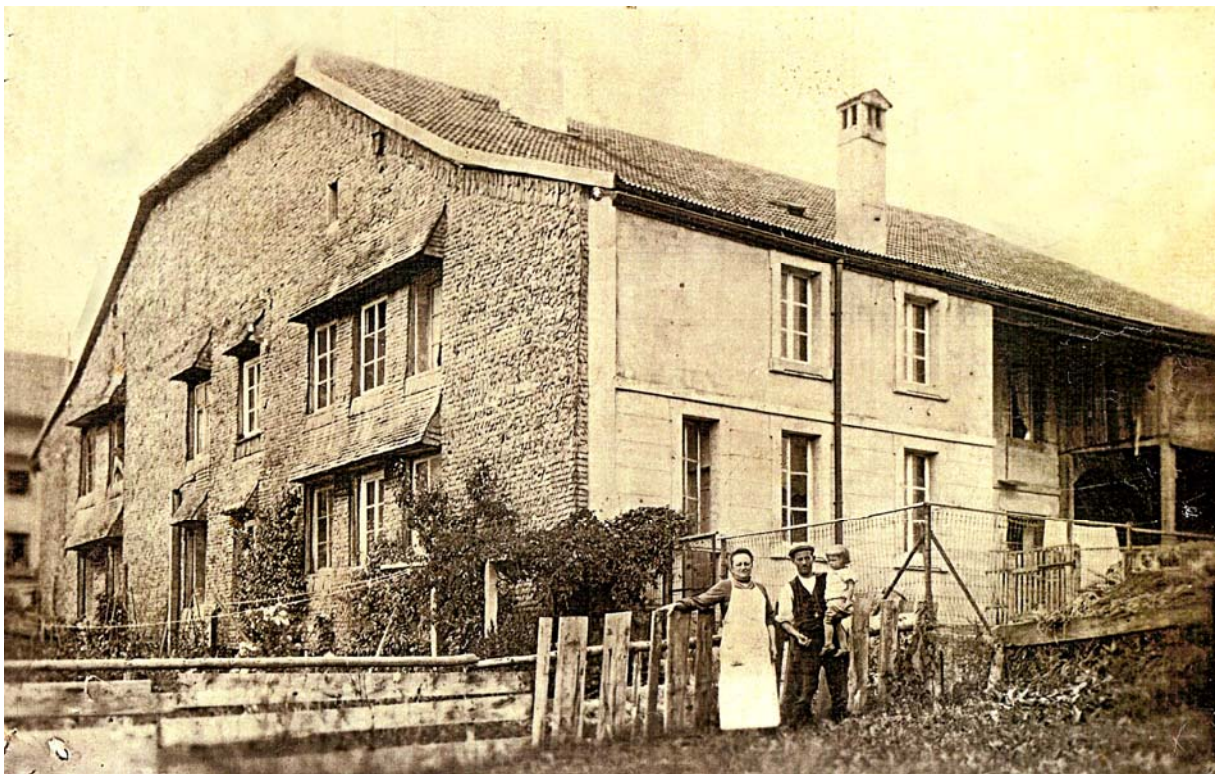


o Voyage en Amérique en 1866 ?  
 ■ Suite de la généalogie page suivante.

\*\* serait le père  
 de Raymond Rochet pêcheur  
 du Pont.



Le vieux-moulin avec au fond la maison Pitôme



Magnifique maison Pitôme avec Constant Bélaz et son épouse, propriétaires de la partie orientale. Constant Bélaz tient sauf erreur dans ses bras Gaston Guignard, propriétaire actuel de cette partie de maison, l'autre partie, occidentale, appartenant actuellement à l'hoirie Darbellay-Haechler.



Acte d'achat de la maison Jaques David Rochat par David Louis Rochat et consort, du 10<sup>e</sup> Xbre 1840 – ACV, notaire Benjamin Bonard, minute non microfilmée –

No 697, acquis levé le 10<sup>e</sup> Xbre 1840, envoyé aux acquéreurs le 6<sup>e</sup> juillet 1841.

Par devant Benjamin Bonard, notaire au Lieu pour le District de la Vallée. S'est constitué Adolphe Rochaz à Romainmôtier, y domicilié, Président du Tribunal du District d'Orbe, agissant comme exécuteur testamentaire de la succession de feu le Doyen Abram Elie Rochat des Charbonnières, commune du Lieu, en son vivant pasteur à Agiez, sous l'autorisation de la Justice de Paix du Cercle de Romainmôtier sous date du vingt sept octobre présente année. Il agit aussi au nom de Etienne Durand de Vevey, tuteur d'Alfred Rochat feu Charles Rochat du Lieu, domicilié au dit Vevey, ensuite de procuration de la part du dit tuteur sous date du vingt sept août dite année, étant autorisé de la Justice de Paix de Vevey sous date du vingt deux octobre dit. Il agit de plus au nom et comme procuré de Auguste Rochat, Ministre du Saint Evangile, des Charbonnières, demeurant à Bulle, fils de défunt David Moyse Rochat, en vertu de procuration du vingt-neuf août prédite année ; lequel aux noms qu'il agit a vendu en due forme à David Louis Rochat et à ses feux fils Isaac & François Rochat, le premier fils de défunt Pierre Abram Rochat des Charbonnières, y domicilié, les immeubles suivants situés rière les Charbonnières, commune du Lieu, dont les plans sont postérieurs à 1803.

1o Article 157 & 2185, folio 50, nos 90 & 78, aux Charbonnières, une maison avec appartements, grange, écurie et remise & soixante quatre toises de pré y attenant, l'entier limitant Frédéric Rochat charon d'orient et la rue d'occident, les frères Rochat de vent et un chemin et autre de bise.

2o Article 2493, folio 45, no 6, Combe du Grand Billard, une pose trois cents neuf toises champ limitant David Louis Rochat d'orient, les fils de Janos Rochat d'occident, le dit acquéreur de vent & les prédits fils Rochat de bise.

3o Article 2500, folio 51, no 29, Au Gros Tronc, deux cent huitante deux toises champ, limitant l'acquéreur d'orient & bise, Alexandre Rochat d'occident et Abraham Moyse Rochat de vent.

Avec fonds et tous droits quelconque comme ils ont été jous & possédés jusque à présent. Cette vente a été faite pour le prix de quatre cents soixante deux francs pour les vins au cinq pour cent, payés à satisfaction, et cent soixante deux francs pour les vins bus, et quatre mille huit cents francs payé par acte de revers passé à cet instant dont il est fait quittance.

Sont ensuite intervenues toutes les garanties et droits de la part des vendeurs, les droits dus à l'Etat sont réservés.

Dont acte fait & prononcé aux Charbonnières en présence de Moyse Samuel Rochat voituriers & Charles Louis Rochat, tous les deux des Charbonnières y



domiciliés, témoins, qui ont signé avec les contractants et du notaire au dit endroit le dix novembre mille huit cent quarante.

Adophe Rochaz, DL Rochat, DRochat , IRochat, Moïse Samuel Rochat, Charles Rochat, B. Bonard.

Mise en page Rémy Rochat

## **LES PITÔMES, UNE FAMILLE DE MARCHANDS DES CHARBONNIERES**



Editions Le Pèlerin

